



Le vendredi 15 novembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 7 novembre 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (35) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, M. Denis MERIGOT, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH, Mme Charline LAURENT, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et exécutoire le :
20/11/2024

Transmise au contrôle de légalité le : 19
novembre 2024
Référence technique :
036-213600448-20241115-95954-DE-
1-1

Excusé(s) (8) : Mme Marina RENOUX. M. Brice TAYON ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS, Mme Christine DAGUET ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, M. Gilles ROUSSILLAT ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

9 : Débat d'orientations budgétaires pour 2025

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des castelroussins.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du débat d'orientations budgétaires.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, sur le plan économique notamment.

C'est à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

I. Contexte économique

1) International

Dans un contexte géopolitique 2024 marqué par la persistance de conflits majeurs, et malgré une croissance relativement modeste, l'économie mondiale se montre plus résiliente que prévu : l'inflation continue de ralentir progressivement et le chômage demeure à des niveaux relativement bas.

Si la tendance globale pour 2025 semble à la stabilisation, la reprise qui s'amorce présente des réalités différentes selon les régions du monde et les opérateurs économiques considérés.

Enfin, la crise au Moyen-Orient laisse planer un risque certain en particulier sur les marchés financiers ainsi que ceux de l'énergie.

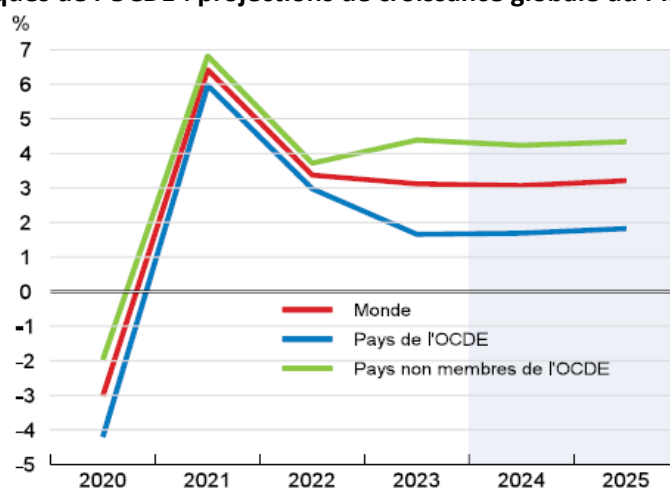
Perspectives de croissance

Selon les perspectives intermédiaires publiées par l'OCDE en mai dernier, la croissance mondiale du PIB est attendue à 3,1 % en 2024 et devrait connaître une accélération limitée pour atteindre 3,2 % en 2025.

Il convient de souligner que le rythme attendu de croissance mondiale résulte pour une large part du dynamisme des économies émergentes, au premier rang desquelles figurent l'Inde, l'Indonésie ainsi que la Chine.

L'examen des perspectives de croissance pour les économies avancées met en évidence une situation contrastée entre d'une part la forte croissance affichée par les Etats-Unis, avec 2,6 % attendus en 2024 et 1,8% en 2025 et d'autre part des performances beaucoup plus modestes s'agissant de la zone euro pour laquelle le glissement du PIB serait limité à 0,7 % en 2024 et 1,5 % en 2025.

Perspectives économiques de l'OCDE : projections de croissance globale du PIB réel pour 2024 et 2025

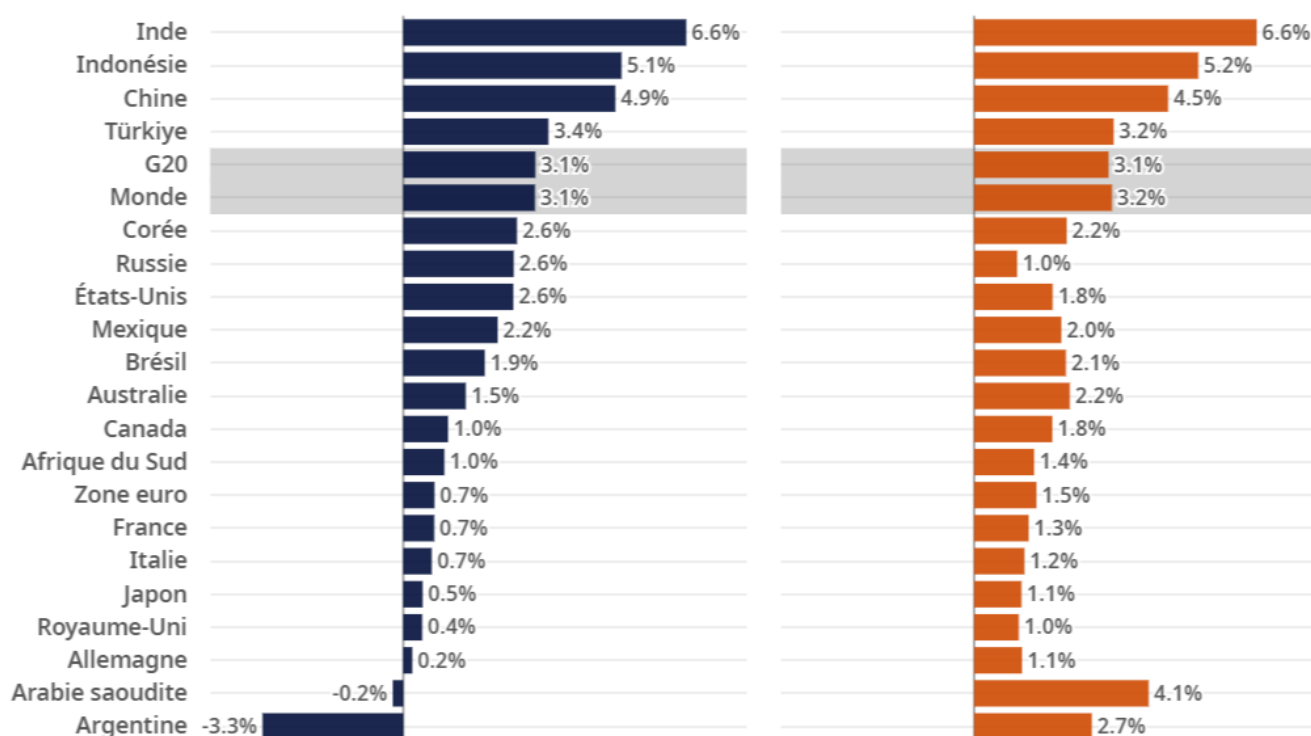


(Source : OCDE, volume 2024 n°1 – mai 2024)

Le graphique ci-dessous présente les projections de croissance en % du PIB réel des principales économies mondiales en 2024 et 2025.

Perspectives économiques de l'OCDE : projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en pourcentage



(Source : OCDE, volume 2024 n°1 – mai 2024)

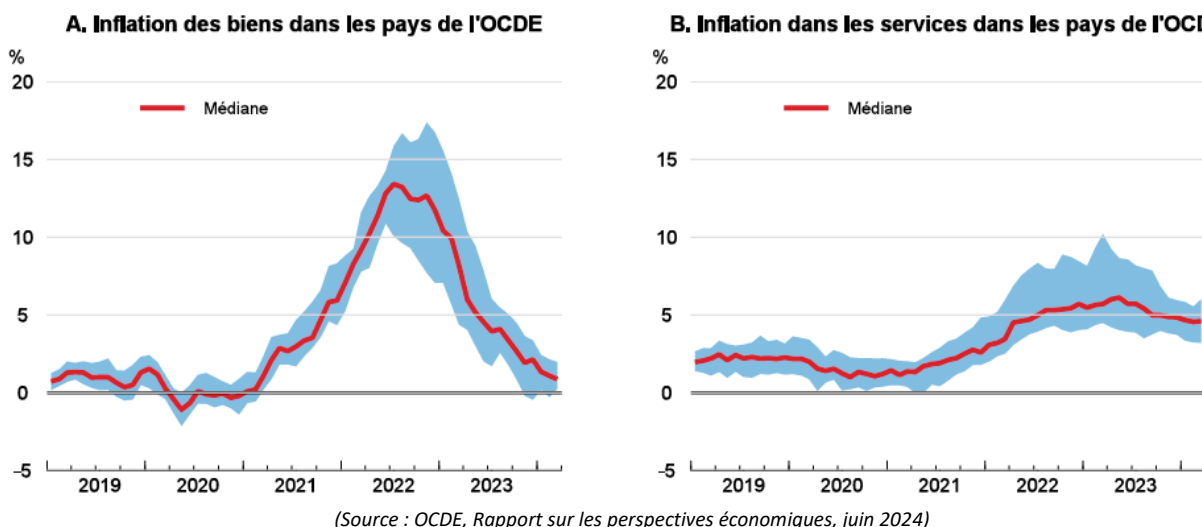
Perspectives d'inflation

A l'exception de quelques foyers isolés comme la Turquie et l'Argentine où la hausse générale des prix reste forte, l'inflation a diminué plus rapidement qu'attendu dans une large part des économies mondiales en 2023 et 2024. Ainsi, le niveau de l'inflation médian des économies avancées, qui s'établissait à 9,9% fin 2022, est tombé à 3 % au premier trimestre 2024.

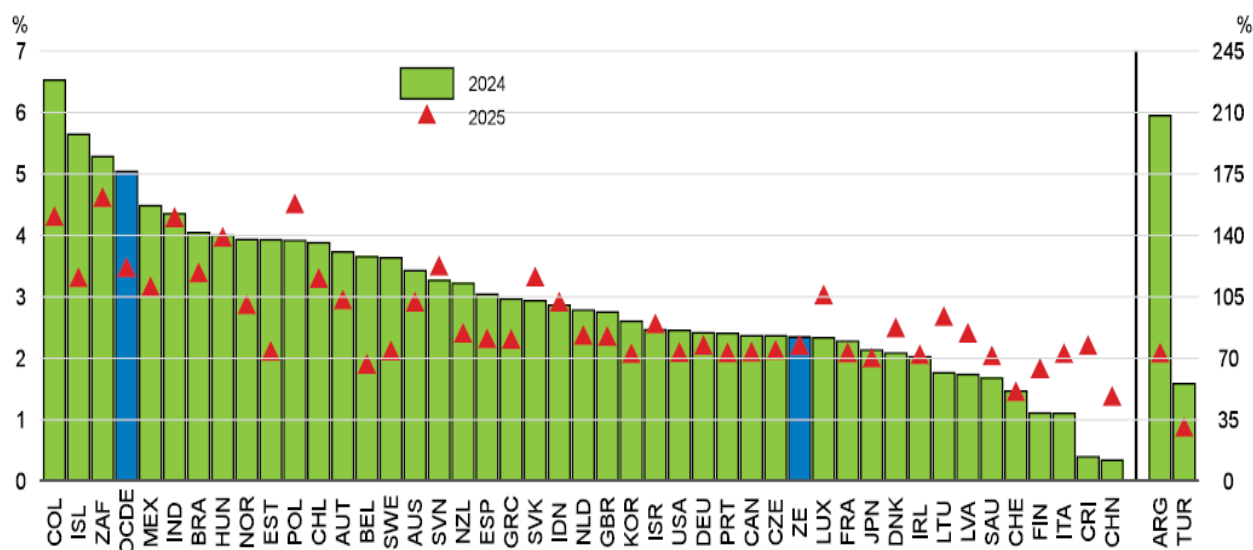
S'il semble que les politiques monétaires peu accommodantes menées par les principales banques centrales aient contribué au refroidissement des prix constaté en 2023, il convient toutefois de ne pas minorer l'impact de l'atténuation des tensions pesant sur les chaînes d'approvisionnement depuis le début de la guerre en Ukraine.

D'un point de vue plus sectoriel, les bonnes récoltes mondiales en 2023 sur des cultures essentielles telles que le blé ou le maïs ont contribué à une détente des prix sur les marchés des denrées agricoles, tandis que l'inflation reste comparativement plus élevée s'agissant des services.

Perspectives économiques de l'OCDE : Médiane et intervalle des taux d'inflation dans la zone OCDE.



Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions d'évolution de l'indice des prix à la consommation 2024 et 2025



Pour les économies dites « avancées », l'évolution de l'indice des prix à la consommation devrait s'établir à 5 % pour 2024 pour ralentir à 3,5 % en 2025.

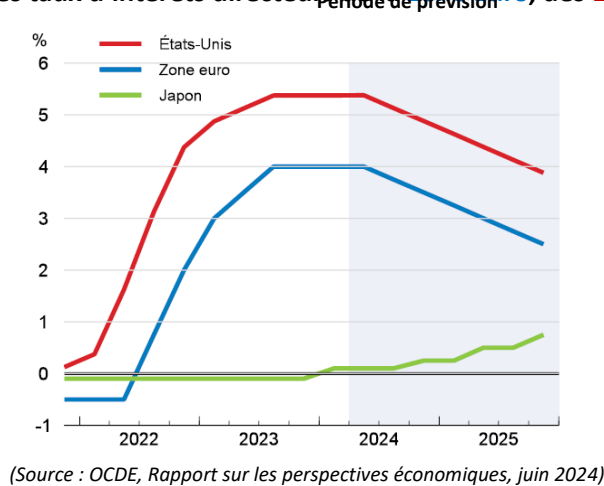
Evolution attendue des taux d'intérêts directeurs

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par un virage fondamental en matière de politique monétaire : afin de contribuer à la régulation des tensions inflationnistes post crise sanitaire, les principales banques ont drastiquement réhaussé les taux d'intérêts directeurs appliqués aux opérations de refinancement. À titre indicatif, les taux pratiqués par la FED sont passés de 0,25 en mai 2022 à 5,25 points en mai 2023 et ceux appliqués par la BCE de 0 à 3,5 points.

Exception faite du Japon où la politique monétaire est demeurée particulièrement accommodante, il est vraisemblable que les taux directeurs restent durablement supérieurs à leur niveau d'avant la pandémie.

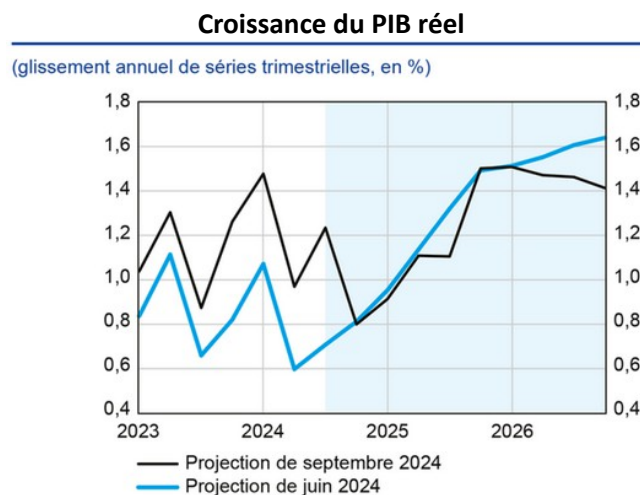
Dans la mesure où l'essentiel des tensions inflationnistes semblent jugulées, le retour à une politique monétaire plus neutre permet tout de même d'envisager de légères diminutions des taux d'intérêts directeurs en 2025.

Évolution projetée des taux d'intérêts directeurs de la Zone Euro, des États Unis et du Japon.



2) National

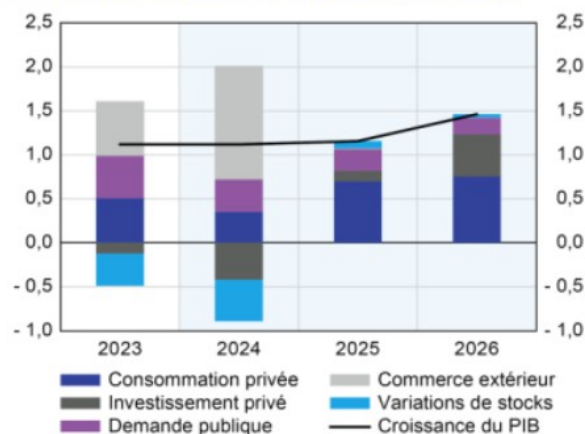
Les prévisions macroéconomiques publiées par la Banque de France en 2024 font état d'une croissance de l'économie française évaluée à 1,1% en 2024, stable en 2025 à 1,2% en accélération limitée à 1,5% du PIB réel à l'horizon 2026.



Il convient de souligner que si la croissance 2024 a principalement été tirée par les retombées économiques des jeux olympiques ainsi que par le commerce extérieur, la progression du PIB prévue en 2025 et 2026 sera essentiellement conditionnée par un dynamisme retrouvé de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

Croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



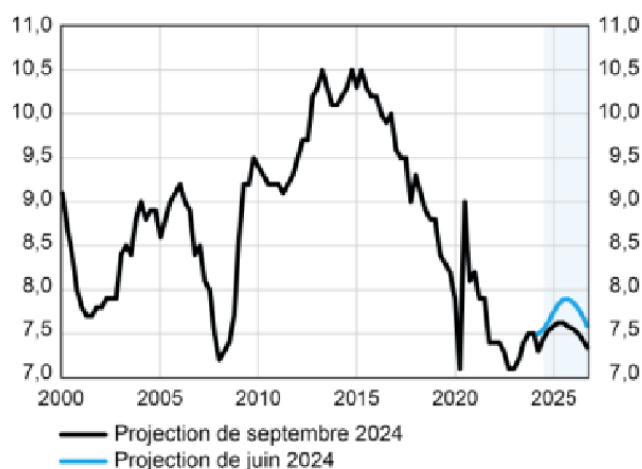
Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques intermédiaires – septembre 2024

Ces prévisions de croissance modérée permettent tout de même de conserver un optimisme relatif s'agissant de l'emploi. Après la diminution du chômage à 7,1 % de la population active mesurée en 2022, le rattrapage de gains de productivité avait pénalisé la création d'emploi.

Les prévisions plus favorables qu'attendues ont conduit la Banque de France à réviser favorablement ses prévisions pour 2025. Le rebond anticipé du chômage en 2025 est ainsi largement atténué et la part des chômeurs dans la population active serait susceptible de retrouver un niveau relativement bas dès 2026.

Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)

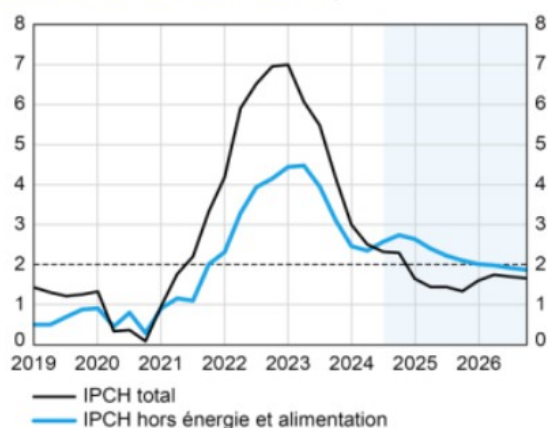


Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques intermédiaires – septembre 2024

À l'instar des autres systèmes économiques ouverts, la France a enregistré des taux d'inflation significativement élevés ces dernières années : l'augmentation des coûts d'approvisionnement en énergie à partir de 2021 combinée à une flambée des cours des denrées alimentaires à compter de 2022 ont grevé la croissance réelle du PIB.

Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

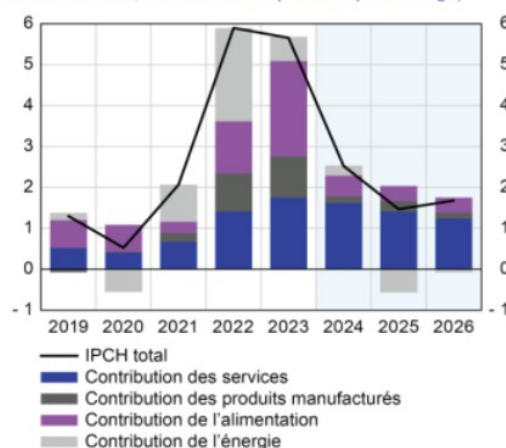


Si la situation semble désormais globalement stabilisée, le rattrapage du prix des services reste conséquent en 2024 et semble devoir s'installer durablement comme le premier vecteur d'inflation.

Il convient par ailleurs de relever que, hors aléas majeur sur les marchés d'approvisionnement, l'énergie serait susceptible d'avoir une contribution déflationniste en 2025.

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Après l'envolée des prix enregistrée en 2022 et 2023, l'inflation semblerait à même de revenir en deçà du seuil de 2% en 2025 pour ralentir à 1,7% en 2026.

3) Projet de loi de finances 2025 et trajectoire des finances publiques

a) Economie général du projet de loi de finances pour 2025

Compte tenu des perturbations induites par la dissolution de l'Assemblée nationale sur la procédure budgétaire de l'Etat, le projet de loi de finances pour 2025 n'a pu être déposé suivant le calendrier ordinaire qui prévoit la remise du projet de la loi à l'Assemblée le 1^{er} mardi d'octobre.

Les éléments de synthèse repris ci-dessous sont par conséquent rédigés en amont de tout travail parlementaire, et ne prennent pas en compte les éventuels amendements susceptibles d'intervenir au cours du processus d'examen et d'adoption du projet de loi.

Fortement mobilisées depuis 2020 dans le cadre de la lutte contre l'impact économique de la crise sanitaire, les finances publiques ont ensuite été largement impactées par les tensions inflationnistes. Les différents mécanismes amortisseurs et boucliers tarifaires ont pesé sur les équilibres financiers de l'Etat en 2022 et en 2023.

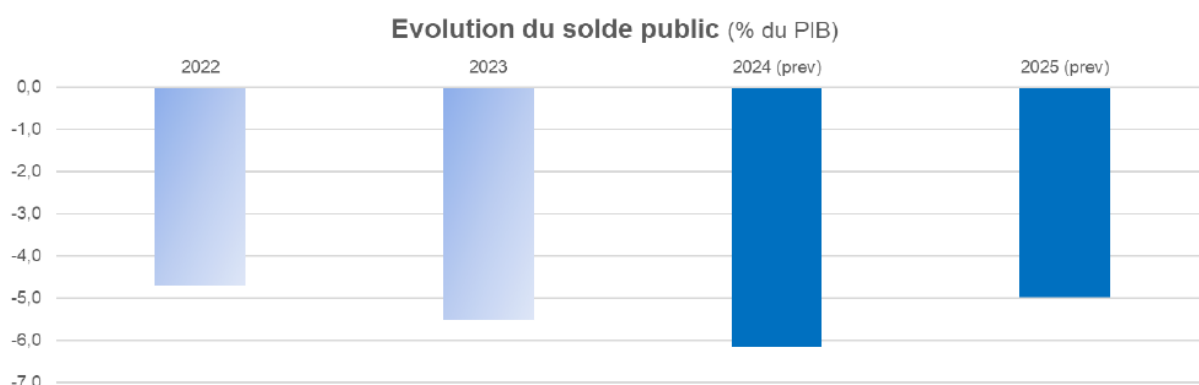
Le renchérissement des taux d'intérêts ainsi qu'une hausse des prélèvements obligatoires moins favorable qu'attendue combinés à des dépenses dynamiques des administrations territoriales et de sécurité sociale contribueront, en l'absence de mesure corrective, à une nouvelle dégradation des équilibres en 2024 et en 2025.

En synthèse, le déficit public, qui s'était établi à 5,5% en 2023 devrait s'aggraver de 0,6 point de PIB pour atteindre 6,1% en 2024. Il serait attendu, aux termes de l'exposé des motifs du PLF et en l'absence de mesure corrective forte, à 7% du PIB en 2025.

Résultante du déficit, la dette publique, toutes entités publiques confondues, qui pesait 97,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) avant la crise sanitaire devrait s'établir à 112,9 % du PIB en 2024 et 114,7 %, soit 4,9 points de plus que la trajectoire définie dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 !

🚧 ... **qui conduit le gouvernement à introduire des mesures fortes.**

Dans ce contexte défavorable, le gouvernement propose un PLF dont l'ambition est de juguler le déficit prévisionnel 2025 de 2 points de PIB.



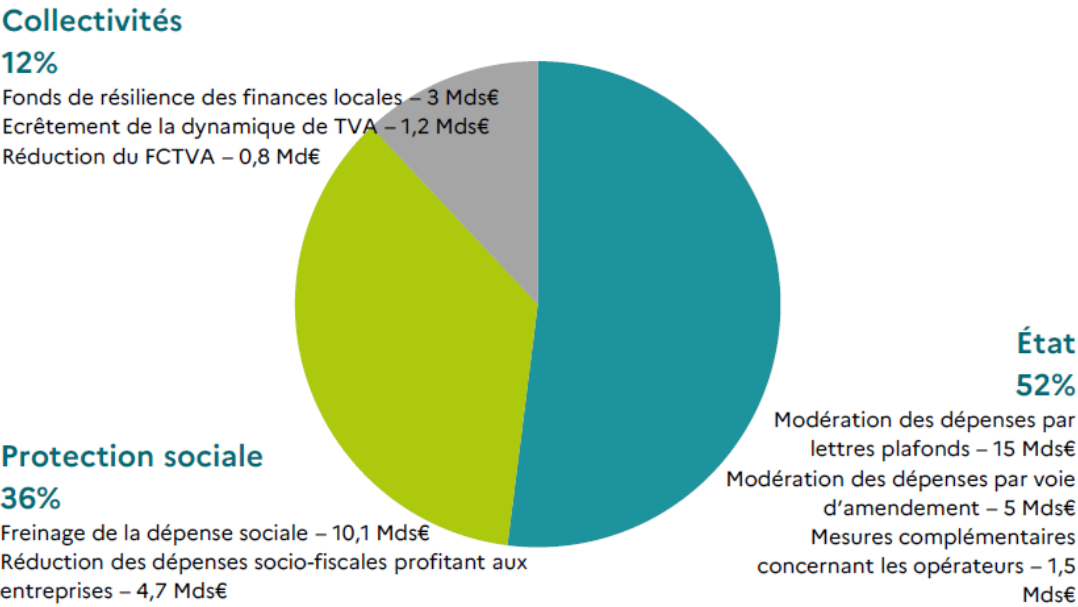
(Source : PLF 2025)

Il convient de préciser que le projet déposé à l'assemblée fait apparaître un déficit de 5,2 %, qui a vocation à être ramené à 5% à l'issue des discussions parlementaires.

L'atteinte de cet objectif de redressement des équilibres suppose une amélioration des soldes prévisionnels 2025 de 60,6 milliards d'euros (Mds€) au total, qui se décomposeront entre 19,3 (Mds€) de recettes supplémentaires et 41,3 (Mds€) de réduction des dépenses.

Les atténuations de dépenses prévues sont réparties entre les différentes entités constitutives des « administrations publiques » au sens des agrégats nationaux. La décomposition de l'effort envisagé s'établit comme suit.

Répartition des moindres dépenses



(Source : PLF 2025)

Ainsi, et si l’on neutralise les effets de l’inflation, l’objectif assigné aux collectivités locales est une absence totale de progression de leurs dépenses en 2025.

Taux d'évolution de la dépense publique (dépense primaire en volume, hors transferts, hors crédits d'impôts)

(% d'évolution)	2023	2024	2025	Cumul 24/25
Toutes administrations publiques	-1	1,8	-0,1	1,7
Administrations publiques centrales (État et opérateurs de l'État)	-2,9	-1,6	-1,1	-2,7
Administrations publiques locales	1	4,7	0	4,7
Administrations de Sécurité sociale	-0,3	3,1	0,6	3,7

b) Les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025 (en CP)

	LFI 2024	PLF 2025
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles)	44,66 Md€	44,19 Md€
Crédits du budget général (hors mesures exceptionnelles)	3,84 Md€	3,95 Md€
TVA des régions	5,27 Md€	5,27 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,77 Md€	53,40 Md€

Mesures exceptionnelles au sens de l'article 14 LPFP : filet de sécurité 2023 (PSRCT), DSIL exceptionnelle et fonds de reconstruction tempête Alex (MRCT)

Le total des concours financiers alloués par l'Etat aux collectivités locales en 2025 sera plafonné à 53,4 Md€, en retrait de 370 millions d'euros par rapport à 2024.

 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Après une loi de finances 2024 marquée par un abondement de la DGF de 900 millions d'euros, l'enveloppe allouée par l'Etat aux collectivités sera gelée à 27,25 Md€.

Parmi les composantes de la DGF attendues en progression, il convient de mentionner + 100 M€ de Dotation de Solidarité Rurale (DSR), + 90 M€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), ainsi que + 90 M€ de dotation d'intercommunalité.

Dans le cadre d'une enveloppe figée, l'accentuation de l'effort de péréquation porté par le PLF sera intégralement financée par prélèvement sur les composantes « non péréquatrices » de la dotation.

 Les dotations de soutien à l'investissement local

Si les dotations de soutien à l'investissement local traditionnelles, dont la DSIL, sont globalement maintenues à leur niveau de 1,8 Md€ en crédits de paiement, le fonds vert sera en diminué à 1 Md€, en repli de 1,5 Md€ d'une loi de finances sur l'autre.

c) L'association des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

 Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Ce mécanisme de compensation de la TVA servi aux collectivités sur leurs dépenses d'équipement, ainsi que sur certaines dépenses de fonctionnement ciblées (entretien des voiries et bâtiments publics, et infrastructures informatiques en nuage notamment) fait partie des canaux choisis par le législateur pour mettre en œuvre l'effort de redressement des équilibres publics.

Par conséquent :

- Le taux de compensation sera ramené à 14,85% sur les attributions à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024.
- Les attributions de FCTVA de fonctionnement seront supprimées au 1^{er} janvier.

Les crédits alloués au FCTVA seront diminués de 800 millions d'euros.

Fraction de TVA fiscale allouée aux collectivités

Les suppressions progressives et redistributions des différentes composantes de la fiscalité locale ont donné lieu au fil du temps à l'abandon par l'Etat, à certaines catégories de collectivités territoriales, d'une fraction du produit de TVA nationale. C'est notamment le cas des régions, départements et intercommunalités.

L'article 31 du PLF postule un gel de la dynamique de TVA : les attributions 2025 seront équivalentes aux attributions définitives 2024.

Cette mesure permettra de générer pour l'Etat une économie de 1,2 Md€.

Création d'un fonds de précaution

L'article 64 du PLF prévoit la création d'un fonds de précaution qui est destiné à être alimenté dans l'hypothèse d'un écart entre le solde prévisionnel théorique des collectivités territoriales inscrit en loi de finances 2024 et leur solde effectif.

Le montant du global du fonds est fixé à 3 Md€.

Sauf exonérations liées à des situations financières individuelles particulièrement dégradées, celui-ci a vocation à être alimenté par les 450 « plus grandes collectivités » dont le montant des budgets excède 40 millions d'euros annuels, et dans la limite de 2% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Instauré de façon pérenne, il semble que les crédits sanctuarisés au travers de ce fonds aient vocation à être redistribués par tiers à compter de 2026 par abondement des mécanismes de péréquation.

Le montant du global du fonds est fixé à 3 Md€.

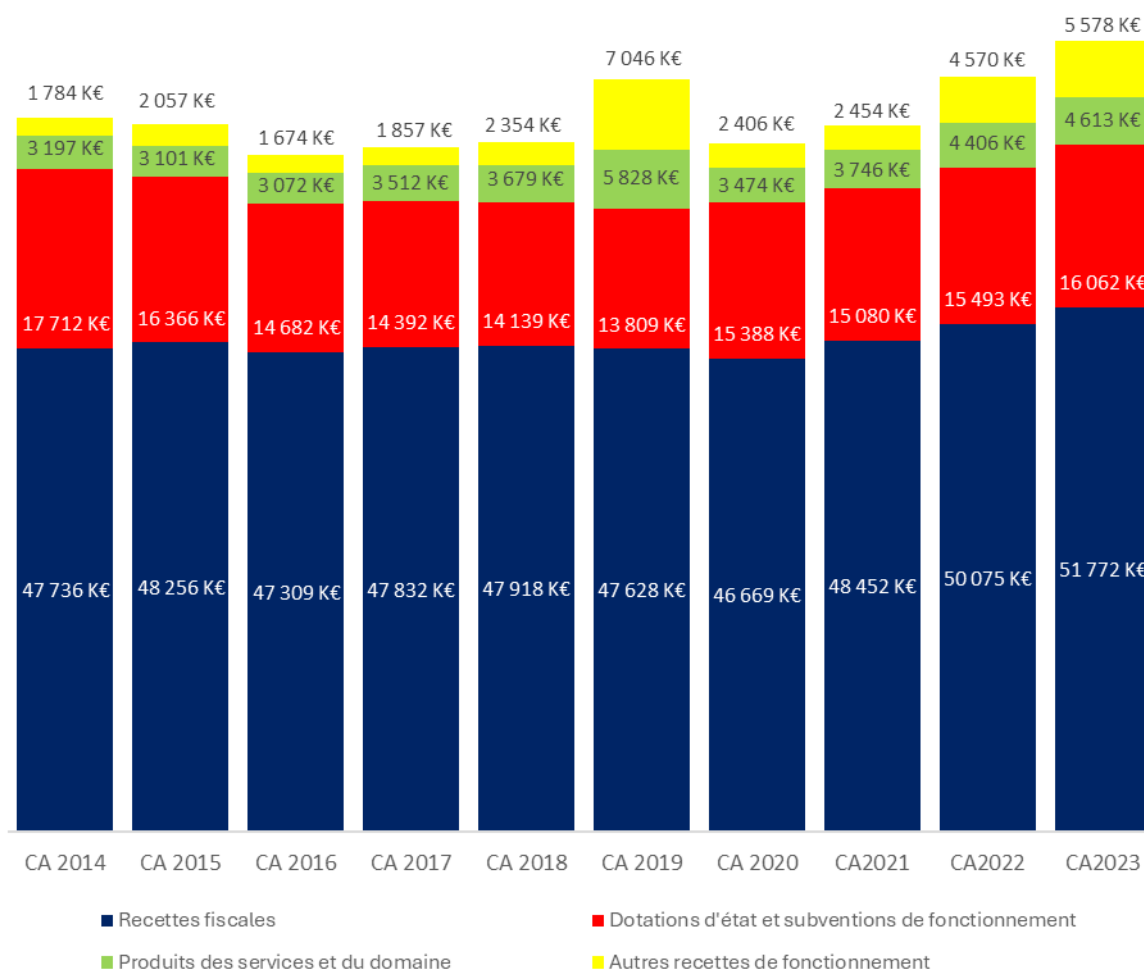
II. Éléments d'analyse rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et de l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour l'analyse rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement

Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2014



Au cours de la période 2014-2020, les recettes fiscales sont restées globalement stables. Le décrochage entre 2019 et 2020 est essentiellement induit par la diminution de l'attribution de compensation perçue de la Communauté d'agglomération après le transfert de la piscine à vagues et de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les dotations d'État et subventions de fonctionnement ont connu une diminution sensible entre 2014 et 2019 : (-) 3,9 millions d'euros sur la période, dont 1,7 millions d'euros de 2015 à 2016. Malgré une stabilisation en volume des montants alloués par l'État au titre de la DGF, la ville de Châteauroux a enregistré une diminution limitée mais continue de la part forfaitaire de la dotation, toutefois compensée par la majoration de la dotation de solidarité urbaine.

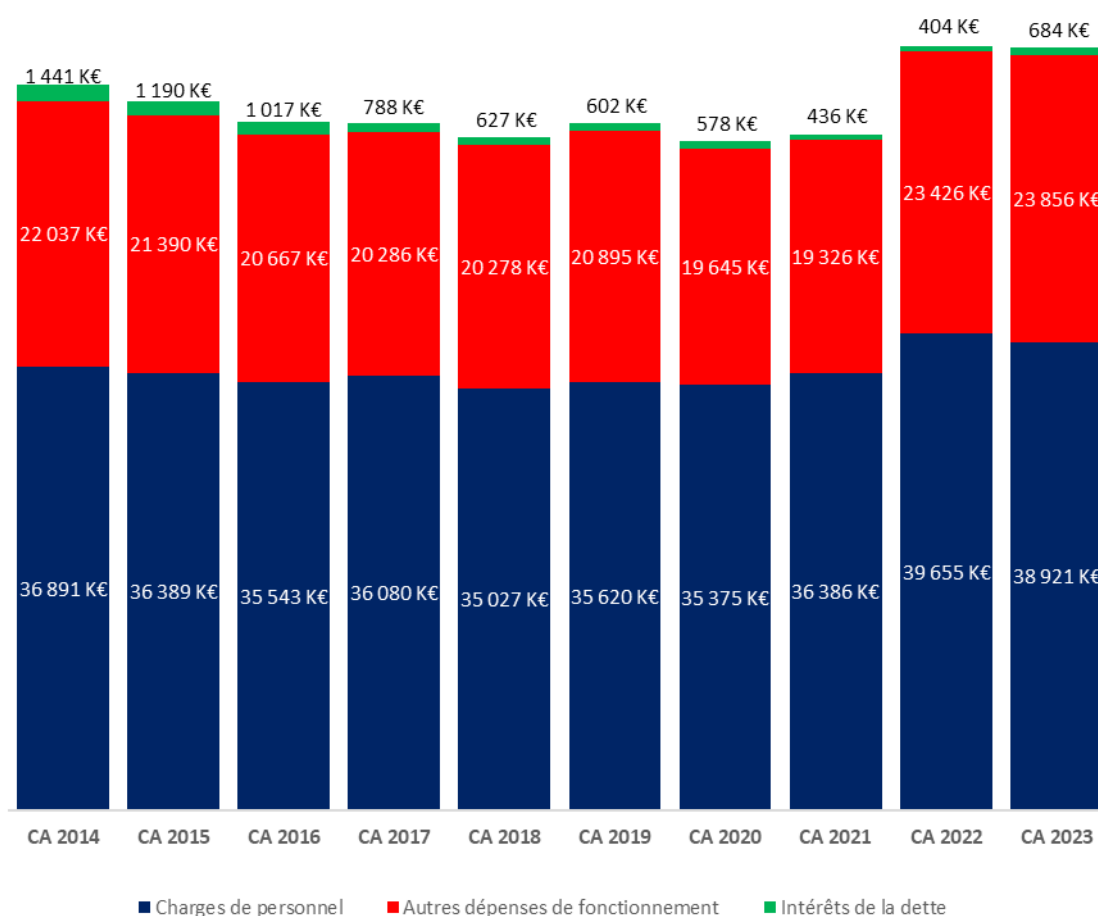
A compter de 2021, la structure des recettes réelles de fonctionnement est largement impactée par la réforme de la fiscalité locale et la redistribution du panier de recettes de la fiscalité directe locale entre les différentes collectivités territoriales entrée en application au 1^{er} janvier.

Au compte administratif 2023, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 66 % des recettes fiscales qui représentent en moyenne 50,1 M€ sur la période 2021-2023 contre 47,6 M€ entre 2014 et 2021. D'une année sur l'autre, elles progressent de 3,4 % essentiellement en raison de la forte revalorisation des valeurs locatives s'agissant de la taxe foncière.

Au-delà des recettes fiscales, la progression globale des recettes réelles de 4,7 % enregistrée entre 2022 et 2023 résulte également pour partie de la comptabilisation de produits non récurrents tels que les indemnités assurantielles perçues en remboursement des dommages causés au patrimoine communal par l'orage de grêle de mai 2022.

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2014



* Les charges sont ici présentées brutes, non retraitées du trop versé de 652 K€ à l'Agglomération au CA 2017.

Sur la période étudiée (2014-2022), les dépenses de personnel constituent la principale dépense. Au cours de cette période, la stagnation des charges totales de personnel masque l'évolution de leur composition qui a évolué du fait de la mutualisation opérée entre les services de la Ville et ceux de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2015. Depuis lors, c'est près de 40 % de ces charges qui sont constituées par les remboursements effectués à Châteauroux Métropole au titre du personnel qu'elle met à disposition de la Ville. Les dépenses de personnel, qui ont diminué au compte administratif 2020 en raison du transfert des agents affectés à la piscine à vagues à l'agglomération, progressent significativement à compter de 2021 notamment en raison de l'intégration des agents des centres sociaux municipalisés et de l'accroissement des effectifs de la police municipale. Entre 2022 et 2023, la diminution constatée résulte de la révision des clés de mutualisation entre Châteauroux Métropole et la ville.

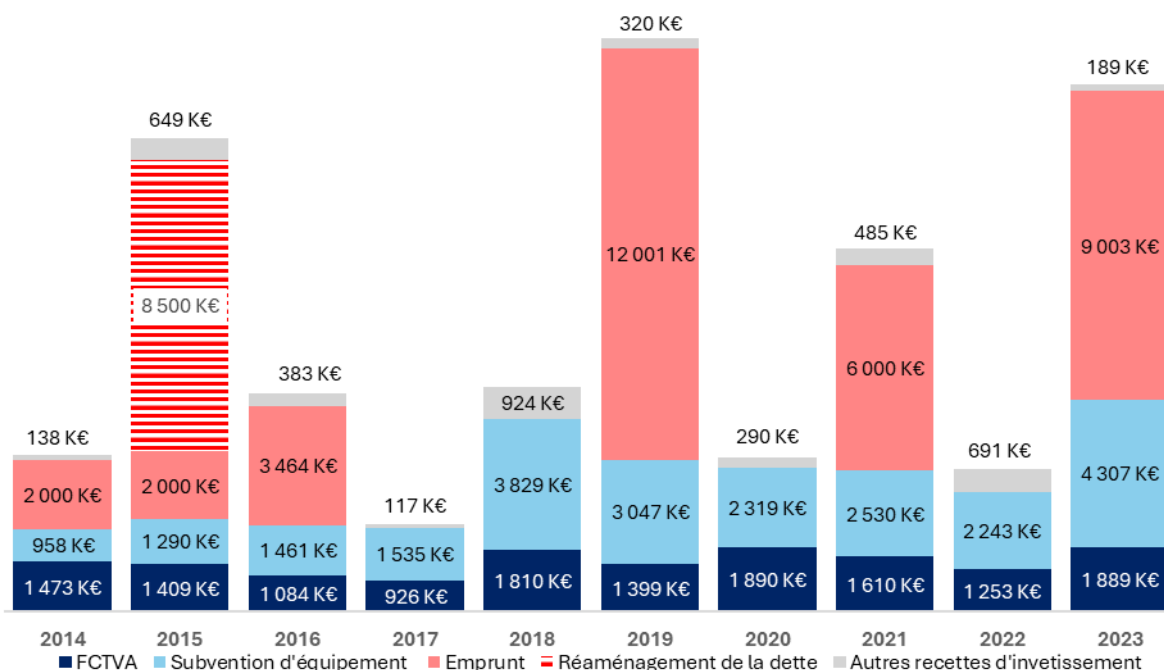
Concernant les autres dépenses de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général, les atténuations de produits (comprenant principalement le FPIC et le dégrèvement de taxe d'habitation sur

les logements vacants), les charges exceptionnelles et les subventions, celles-ci ont connu une diminution sensible de 2014 à 2018. La progression conséquente de ce poste en 2022 résulte essentiellement de la forte évolution des prix sur des postes difficilement compressibles (carburants, fluides et combustibles, alimentation...).

Le niveau des charges financières, qui avait diminué de façon continue sur la période considérée (- 130 K€ par an en moyenne), a atteint son point d'étiage à 404 K€ en 2022. La tendance s'inverse à compter de 2023, sous la conjonction d'une légère hausse de l'encours de dette et du renchérissement des taux d'intérêts.

c) L'évolution des recettes d'investissement

Evolution des recettes réelles d'investissement depuis 2014



*L'écart majeur entre 2014-2015 des autres recettes d'investissement vient du remboursement anticipé en 2015 de la dette pour 8,5 M€.

Les recettes d'investissement sont ici présentées hors excédents de fonctionnement capitalisés et hors opération de tirages court terme / long terme (OCLT) sur ligne de trésorerie.

Les subventions d'équipement, dont le niveau était relativement stable sur la période 2014-2017, à 1,3 M€ par an en moyenne, progressent de façon importante à compter de 2018 corrélativement à l'effort d'équipement entrepris par la ville. Les 4,3 M€ encaissés en 2023 constituent un point haut sur la période considérée.

Le FCTVA représente en moyenne 1,5 M€ de recettes annuelles pour la collectivité. On relève toutefois trois pics notables sur la période considérée, directement induits par un accroissement du niveau des dépenses éligibles supportées par la ville :

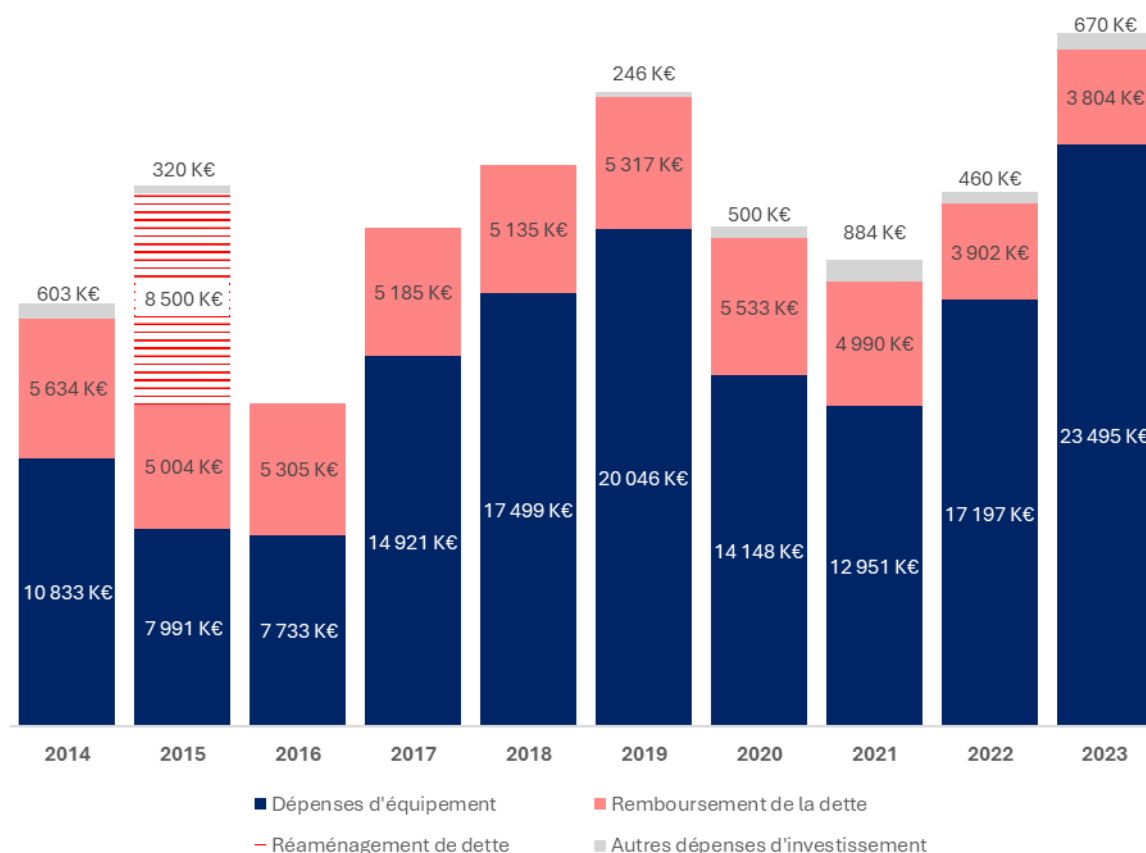
- En 2018 à 1,8 M€
- En 2020 à 1,9 M€
- En 2023 à 1,9 M€

A cela s'ajoutent les amendes de police à hauteur de 180 K€.

Après un exercice blanc en 2022, c'est 9,0 M€ de financements bancaires qui ont été mobilisés en 2023 pour le financement du programme d'équipement.

d) L'évolution des dépenses d'investissement

Évolution des dépenses d'investissement depuis 2014



Les dépenses d'investissement sont ici présentées hors opérations de tirages court terme / long terme (OCLT) sur ligne de trésorerie.

Les dépenses d'équipement constituent le principal poste des dépenses d'investissement. Après une baisse entre 2014 et 2015, celles-ci augmentent plus nettement à partir de 2017 (+ 7,1 M€ par rapport à 2016) du fait d'importants projets tels que les opérations dans les écoles primaires Montaigne et Jean Zay, la maison des seniors, des opérations de voirie et d'aménagement du stade Gaston Petit. Ces dépenses atteignent 17,5 M€ en 2018 et progressent jusqu'à 20 M€ en 2019. Si elles enregistrent un repli relatif en 2020 et 2021, leur niveau redevient particulièrement élevé ensuite, a fortiori en 2023 avec 23,4 M€ réalisés !

Hormis l'exercice 2015 qui présente un profil atypique en raison d'une opération de réaménagement de dette, le graphique ci-dessus permet de mettre en évidence un service de dette en capital compris entre 5 et 5,5 M€ annuels jusqu'à l'exercice 2020. Le remboursement en capital de la dette reflue de manière significative depuis pour s'établir à 3,8 M€ en 2023.

e) Encours de dette et autofinancement

➤ Evolution de l'encours de dette et formation de l'autofinancement

en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts en 2024*
Recettes réelles de fonctionnement	70 428	69 780	66 737	67 593	68 090	74 311	67 937	69 732	74 544	78 063	69 565

Dépenses réelles de fonctionnement	60 369	58 969	57 226	57 154	55 932	57 118	55 598	56 148	63 485	63 461	63 729
Intérêts de la dette	1 441	1 190	1 017	788	627	600	578	436	404	684	967
Epargne Brute	10 059	10 811	9 511	10 439	12 158	17 194	12 339	13 585	11 059	14 602	5 836
Cessions d'immobilisations	396	535	34	183	193	3 710	556	675	795	151	0
Epargne brute hors cessions	9 663	10 276	9 476	10 255	11 965	13 483	11 783	12 909	10 264	14 451	5 836
Remboursement en capital	5 169	5 004	5 305	5 185	5 135	5 317	5 533	4 990	3 902	3 806	3 999
Encours de dette au 31/12	47 511	45 007	43 165	37 980	32 845	39 528	33 995	35 004	31 102	36 298	45 899
Capacité de désendettement (en années d'autofinancement)	4,7	4,2	4,5	3,6	2,7	2,3	2,8	2,6	2,8	2,5	7,9
Capacité de désendettement hors cessions	4,9	4,4	4,6	3,7	2,7	2,9	2,9	2,7	3,0	2,5	7,9

**hors décision modificative de novembre 2024*

Les soldes présentés ci-dessus sont entendus hors opérations court terme / long terme, lignes de trésorerie et réaménagements de dette.

L'encours de dette est ici présenté au 31 décembre de l'exercice considéré.

S'agissant plus spécifiquement de l'exercice 2024, il intègre :

- L'encours consolidé au 1^{er} janvier 2024.
- L'emprunt de 4,6 M€ contractualisé en 2023 avec la Banque des Territoire et mobilisé au 1^{er} semestre 2024.
- L'emprunt de 5 M€ contractualisé en 2023 avec la Caisse d'Epargne et mobilisé au 1^{er} semestre 2024.
- L'emprunt de 5 M€ contractualisé et mobilisé avec le Crédit Coopératif en septembre 2024.

Il n'intègre pas les lignes à souscrire d'ici à la fin de gestion dont la mobilisation sera effectuée postérieurement au 31 décembre 2024 en fonction de l'avancement des opérations d'équipement financées et dont le montant prévisionnel est évalué à 10 M€.

L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. La présentation de l'épargne brute hors produits de cessions d'immobilisations permet de mieux mettre en exergue les tendances de fond en s'affranchissant de l'impact financier de ressources non durables.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

S'agissant de la valeur affichée de la capacité de désendettement en 2023, il convient de préciser que le niveau des recettes réelles de fonctionnement est largement impacté par la perception d'une recette assurantielle de 2,5 M€ en couverture des dégâts occasionnés par la grêle en 2022.

Hors cette recette non récurrente, il convient de retenir 11,9 M€ d'épargne brute et une capacité de désendettement de 3 ans au 31 décembre 2023.

- Structure et exposition prévisionnelle de l'encours au 31 décembre 2024

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette tel qu'envisagé au 31 décembre 2024.

Les budgets annexes ne supportant pas d'encours, les données ci-dessous se rapportent exclusivement au budget principal. L'ensemble de l'encours de dette est, tous produits confondus, classé A-1 au sens de la

charte Gissler.

L'encours de dette au 31 décembre 2024 s'établira à 45,9 M€

Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2024

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	26 748 954 €	58,28%	1,46%
Variable	5 604 276 €	12,21%	3,59%
Livret A	13 546 184 €	29,51%	3,92%
Ensemble des risques	45 899 414 €	100,00%	2,40%

L'exposition au risque de taux traduit une gestion de dette prudente puisque près de 77 % de l'encours est placé à taux fixe ou indexé sur le livret A.

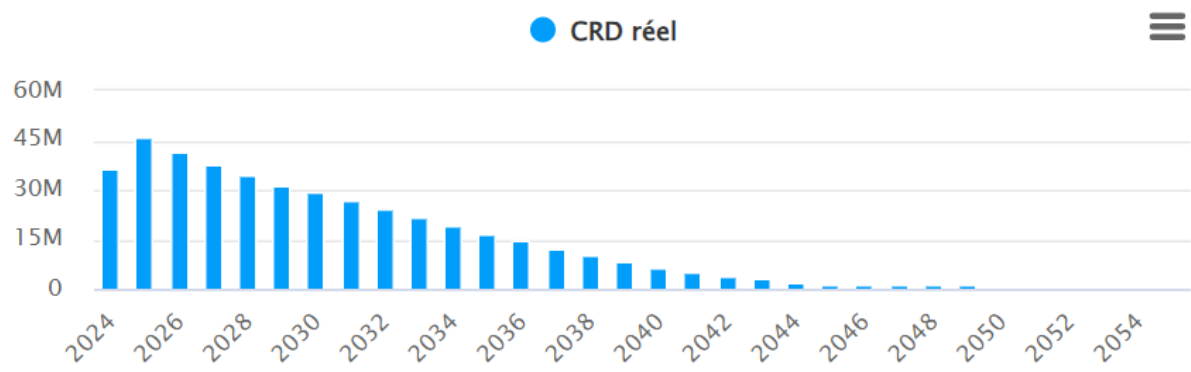
La part d'emprunts souscrits à taux variable permet de bénéficier de la souplesse de gestion propre à cette typologie de produits, essentiellement en termes de renégociation et réaménagement.

La brutale remontée des taux d'intérêts enregistrée en 2022 a engendré un renchérissement du taux de l'encours pour les collectivités territoriales. La situation semble à ce jour stabilisée. Le taux moyen de l'encours de dette au 31 décembre 2024 est attendu à 2,5 %.

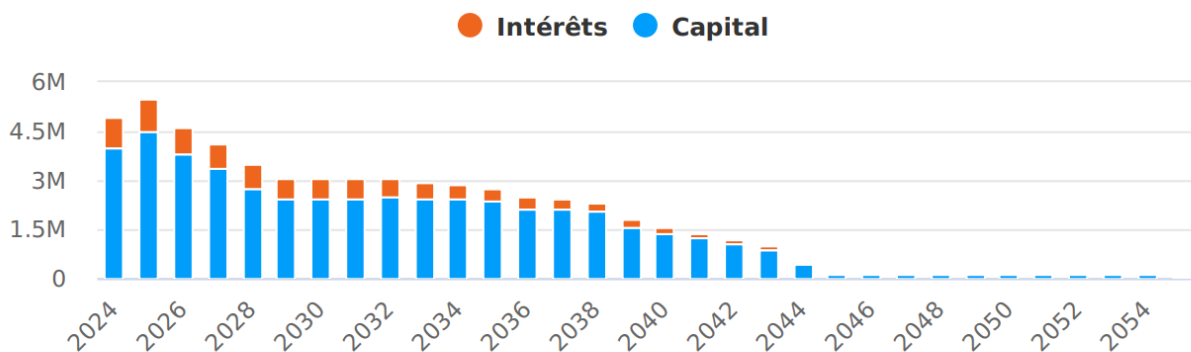
Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2024

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	18 497 270 €	40,30%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 992 179 €	15,23%
CREDIT COOPERATIF	5 000 000 €	10,89%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	3 992 510 €	8,70%
SFIL CAFFIL	3 694 409 €	8,05%
CREDIT MUTUEL	2 927 058 €	6,38%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 928 814 €	4,20%
CREDIT AGRICOLE	1 567 547 €	3,42%
Autres prêteurs	1 299 627 €	2,83%
Ensemble des prêteurs	45 899 414 €	100,00%

Profil d'extinction de l'encours de dette mobilisé au 31 décembre 2024 du budget principal



Flux de remboursement de l'encours de dette mobilisé au 31 décembre 2024 du budget principal



Le service de la dette, en capital qui avait reculé de 1 M€ en 2022, pour se stabiliser ensuite à 3,8 M€ par an, sera en légère progression en 2025.

2) Ressources Humaines

Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de la Ville de Châteauroux depuis le 31 décembre 2014 et la création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2015.

Les modifications de périmètre (transfert des piscines et du Conservatoire à Rayonnement Départemental et de l'Ecole Municipale des Beaux Arts vers l'Agglomération, intégration de l'ACGS à la Ville) ont fait varier les effectifs.

Par ailleurs, des agents du périscolaire ont vu leur situation pérennisée par une titularisation ou une cdisation.

A titre indicatif, les effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31 décembre 2023 sont de 1203 agents soit 1076 équivalents temps plein.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'agents au 31/12	1 108	652	643	635	604	610	591	620	634	636
Nombre d'équivalents temps plein	935,72	498,13	494,36	505,05	508,1	513,8	467,85	482,5	504,1	520,6
Nombre de recrutements externes	16	19	17	26	22	24	19	14	55	29
Nombre de mobilités internes	44	30	7	9	19	13	9	5	6	16
Nombre de départs effectifs	30	45	18	26	32	26	45	62	35	37

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31/12 (nb d'agents)	1237	1204	1182	1164	1122	1127	1116	1152	1181	1203
Effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31/12 (ETP)	1063,3	1044,4	985,1	1029,4	1000,4	1003	984,9	1004,8	1042,4	1076

Le détail des effectifs par filières représentées dans la collectivité traduit le transfert des structures culturelles (pôle technique et filière culturelle) mais aussi la stabilisation de certains postes dans l'animation et des temps de travail plus proches d'un temps complet pour des agents du périscolaire.

Les « sans filière » sont des agents contractuels dont les emplois ne sont pas rattachés à une filière existante de la fonction publique territoriale (assistantes maternelles, agents périscolaires par exemple).

Ville de Châteauroux / Budget principal		CA 2023	CA 2024 estimé	DOB 2025
Administrative	fonctionnaires	69	69	69
	contractuels	10	12	12
Technique	fonctionnaires	117	105	107

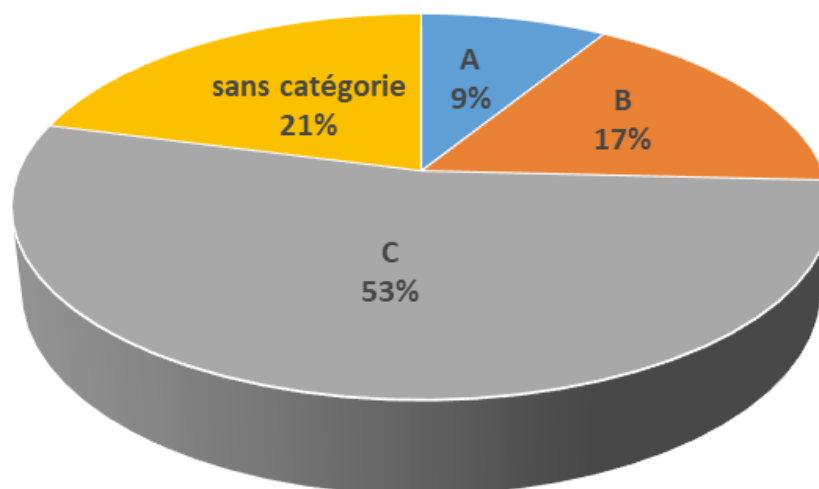
	contractuels	3	8	8
Culturelle	fonctionnaires	68	30	31
	contractuels	19	5	5
Sportive	fonctionnaires	11	12	12
	contractuels		1	1
Sociale	fonctionnaires	52	54	57
	contractuels	14	13	10
Médico-sociale	fonctionnaires	26	28	28
	contractuels		4	5
Médico-technique	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels			
Police municipale	fonctionnaires	29	29	32
	contractuels			
Animation	fonctionnaires	64	66	68
	contractuels	20	22	22
Sans filière	fonctionnaires			
	contractuels	133	115	120
Total		636	574	588

La répartition des effectifs par catégorie à la Ville de Châteauroux, au 31 décembre 2023, est de 9 % d'agents de catégorie A, 17 % de catégorie B, 53 % de catégorie C et 21 % hors catégories (identique à l'an passé). Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2020, la répartition était de 13 % A, 12 % B et 75 % C (source : chiffres clés de la fonction publique 2022, DGAFP).

Ville de Châteauroux / Budget principal	CA 2023	CA 2024 estimé	DOB 2025
Catégorie A	56	38	38
Catégorie B	108	78	80
Catégorie C	339	343	350
Sans catégorie*	133	115	120
Total	636	574	588

*la notion de « sans catégorie » renvoie à agents occupant des emplois qui ne peuvent être rattachés aux filières traditionnelles de la fonction publique territoriale. C'est notamment le cas des assistantes maternelles, des apprentis ainsi que des contractuels non permanents.

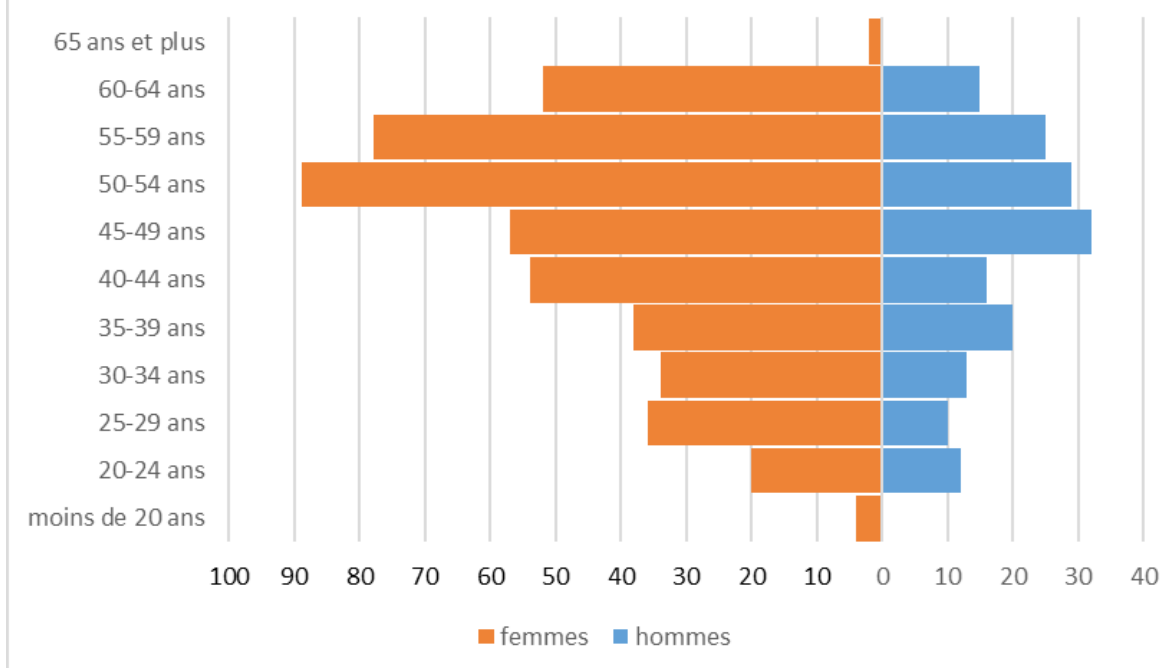
Répartition par catégorie des effectifs de la ville de Châteauroux au 31/12/2023



La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2023, était de 31,3 % (en baisse de 0,7 points). Au niveau national, au 31 décembre 2021, la proportion de contractuels était de 23,8 % dans la fonction publique territoriale (source : bulletin d'information statistique DGCL n°169).

L'âge moyen des agents de la Ville de Châteauroux au 31 décembre 2023 est de 46 ans pour les femmes (en hausse de 0,4 an) et de 44,9 ans pour les hommes (en baisse de 0,1 an). Au niveau national, il est de 45,4 pour les femmes et de 45,1 pour les hommes dans les communes.

Pyramide des âges au 31/12/2023



Les moins de 30 ans représentent 12,9 % des effectifs de la ville de Châteauroux au 31 décembre 2023 (en baisse de 0,4 point) ; au niveau national, ils constituent 10 % des effectifs de la fonction publique territoriale en 2020. Les 50 ans et plus représentent, à la même date, 45,6 % de l'effectif de la Ville (en hausse de 0,4 point), tandis qu'au niveau national, ils ne constituent que 43 % des effectifs de la fonction

publique territoriale en 2020.

24 agents avaient atteint — voire dépassé — l'âge légal de la retraite au 31 décembre 2023 (soit 5 de plus que l'année précédente). Les agents ayant atteint l'âge légal de départ peuvent choisir de prolonger leur activité, pour une durée supplémentaire de 5 ans au maximum. La réforme des retraites mise en œuvre en septembre 2023 a profondément modifié la perception des agents de leur fin de carrière. Le nombre de départs en retraite va continuer à augmenter dans les deux années à venir, la pyramide des âges montrant que de nombreux départs sont à prévoir : une cinquantaine dans les 5 ans qui viennent, cent cinquante dans les 10 ans.

En 2023, la ville de Châteauroux respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Ville employait 41 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 6,49 % pour un minimum légal de 6 %.

III. Les orientations budgétaires pour 2025.

1) Cadrage de la section de fonctionnement

Un des enjeux majeurs en matière de gestion financière des collectivités territoriales réside dans la préservation des équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que la ville fera face en 2025 à un contexte particulièrement incertain, en particulier s'agissant de l'association des collectivités locales au redressement des comptes publics.

S'agissant plus spécifiquement des orientations pour 2025 de la ville et après un exercice 2024 impacté par la déclaration d'intérêt communautaire et le transfert à Châteauroux Métropole des équipements culturels à vocation communautaire, celles-ci interviennent dans un contexte de stabilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.

Enfin, la référence aux « crédits ouverts » en 2024 englobe le budget primitif, les reports de crédits, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives à l'exclusion de celle soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante lors de sa réunion de novembre.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de la Ville de Châteauroux sont en premier lieu composées de la fiscalité perçue sur le territoire de la ville, de la fiscalité reversée par l'EPCI de rattachement, des dotations de l'État et des produits des services et du domaine.

En €	BP 2024	Total BP + BS 2024	DOB 2025	Écart /BP	Écart /crédits ouverts
013 - Atténuations de charges de personnel	9 000	9 000	6 000	-33,3%	-33,3%
70 - Produits des services et du domaine	4 550 933	4 553 433	4 866 319	6,9%	6,9%
73 - Recettes fiscales	11 929 454	11 929 454	11 909 908	-0,2%	-0,2%
731 - Fiscalité directe locale	35 593 057	35 842 997	36 585 205	2,8%	2,1%
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	15 378 350	15 489 665	16 065 239	4,5%	3,7%
75 - Autres Produits de gestion courante	1 710 500	1 710 500	1 955 200	14,3%	14,3%
76 - Produits financiers	100	100	110	10,0%	10,0%
77- Produits exceptionnels	30 000	30 000	30 000	0,0%	0,0%
Total Recettes Réelles	69 201 394	69 565 149	71 417 981	3,2%	2,7%

ns* : non significatif.

Le projet de budget pour 2025 s'inscrit dans une logique d'évaluation prudente des recettes prévisionnelles.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées reposent, comme pour les exercices précédents, **sur une hypothèse de stabilité des taux d'imposition**. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée d'abord par la crise sanitaire, puis plus récemment par les tensions inflationnistes.

En €	CA 2023	BP 2024	Total crédits ouverts 2024	DOB 2025
73111 Produits de la fiscalité directe locale	32 717 432	33 467 000	33 716 940	34 400 000
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	26 062	71 000	71 000	80 000

73118 Autres contributions directes	108 364	0	0	0
73221 FNGIR	18 742	18 742	18 742	18 742
73211 Attribution de compensation	15 741 392	11 306 218	11 306 218	11 306 220
73154 Droits de place	93 572	103 057	103 057	103 205
7338- autres taxes	0	0	0	0
73132 Taxes sur les pylônes électriques	19 584	17 000	17 000	17 000
73141 Taxe consommation finale électricité FNB	1 144 086	1 000 000	1 000 000	900 000
7364 Prélèvement sur les produits des jeux	0	0	0	0
73174 Taxes locales sur la publicité extérieurs	173 832	185 000	185 000	185 000
732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	671 660	604 494	604 494	584 946
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	1 987	0	0	0
73123 Taxes additionnelles droits de mutation	1 055 032	750 000	750 000	900 000
Total	51 771 746	47 522 511	47 772 451	48 495 113

Depuis la redistribution des recettes de la fiscalité directe locale, les produits inscrits au compte 73111 sont essentiellement constitués de la taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris la fraction antérieurement perçue par le département).

Compte tenu du contexte économique, et au-delà de la stabilité du taux d'imposition, les produits 2025 de la fiscalité directe locale sont évalués à un niveau équivalent à celui notifié au printemps 2024, majoré de 2 % en prévision de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

En effet depuis la loi de finances rectificative pour 2017, les bases d'imposition à la fiscalité directe locale sont chaque année révisées en fonction de la progression de l'indice des prix à la consommation mesurée de novembre à novembre.

Ce mécanisme laisse augurer une progression réelle probablement plus conséquente que celle retenue pour la construction du projet de budget 2025. Les éventuelles marges de manœuvre générées par un coefficient de revalorisation plus favorable seront mobilisées en cours de gestion.

Il convient enfin de relever le léger rehaussement en matière de produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, qui frappent les transactions immobilières, par rapport au budget de l'exercice précédent.

En effet, si le ralentissement constaté sur le marché des transactions immobilières en 2023 avait conduit la ville à anticiper une diminution drastique des produits sur 2024, il semble que la situation en matière de recouvrement dénote une relative solidité de cette ressource : le montant recouvré en 2024 s'établit à 720 K€, laissant augurer d'une recette globale de 958 K€ sur l'année complète.

✓ L'attribution de compensation

Par rapport au budget primitif précédent, l'attribution de compensation (AC) reçue de la communauté d'agglomération en 2025 sera équivalente à celle perçue en 2024.

Le montant de l'AC prévu intègre les évaluations définies par la CLECT lors de sa réunion du 21 février 2024 dans le cadre du règlement financier du transfert des équipements culturels d'intérêt communautaire opéré le 1^{er} janvier 2024. A cette occasion, et en application des possibilités ouvertes par le cadre légal applicable aux évaluations de charge, la CLECT a proposé :

- De minorer l'AC de fonctionnement versée à la ville de 4 435 K€
- De créer une AC d'investissement à verser annuellement par la ville de 374 K€.

Ainsi, et en l'absence d'autres transferts envisagés à ce stade de l'élaboration budgétaire pour 2025, l'AC de fonctionnement à recevoir par la ville sera budgétée à 11,306 M€, et l'AC à acquitter par la ville à l'agglomération à 374 K€.

✓ La péréquation horizontale

Pour la première fois depuis la création en 2012 du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), l'ensemble intercommunal constitué par Châteauroux Métropole et ses communes membres a été éligible à un reversement au titre du FPIC en 2022, au rang de 741ème sur 745 bénéficiaires.

L'éligibilité du territoire intercommunal a depuis été confortée en 2023 (679ème) et à fortiori en 2024 (672ème).

Toutefois, et dans la mesure où le classement du territoire reste proche du seuil d'éligibilité au reversement, le budget 2025 postule une perte d'éligibilité au reversement.

Dans cette hypothèse, la ville bénéficierait du mécanisme de sortie progressive d'éligibilité, rendu plus favorable au sortant depuis loi de finances pour 2023 qui lisse la perte de recettes sur les 4 exercices suivant la sortie et qui dispose que la garantie perçue par le sortant est égale à 90 % du montant perçu la première année, 70 % la deuxième, 50 % la troisième et 25 % la quatrième.

En l'espèce, et même dans la configuration la moins favorable, une recette de 585 K€ est attendue au titre de ce dispositif en 2025.

✓ Les produits des services et du domaine

Les recettes estimées sur ce chapitre sont évaluées en hausse de 6,9 % par rapport au BP2024.

En premier lieu, et afin de compenser le surcoût d'exercice des compétences et missions induites par la progression générale des prix, les tarifs des prestations rendues à titre onéreux qui seront soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance de décembre intégreront une revalorisation générale moyenne indexée sur l'inflation hors tabac mesurée de mai 2023 à 2024, qui s'établit à 2,0 %.

Outre l'impact de l'indexation des tarifs, les principales progressions attendues sur ce chapitre se rapportent essentiellement en premier lieu aux forfaits post stationnement, dont la gestion sera confiée au futur délégataire à compter du 1^{er} janvier 2025 (+ 200 K€) ainsi que dans une moindre mesure aux recettes perçues des usagers de la restauration scolaire et des services périscolaires (+ 100 K€).

✓ Les concours financiers de l'Etat et autres partenaires

en €	CA 2023	BP 2024	Total crédits ouverts 2024	DOB 2025
74111 Dotation forfaitaire	6 062 304	6 090 000	6 011 108	6 000 000
741123 - Dotation de solidarité urbaine	3 139 986	3 274 000	3 370 918	3 600 000
74 1127 Dotation nationale de péréquation	140 248	126 230	168 298	196 500
744 FCTVA	79 093	25 000	25 000	0
74611 DGD	343 802	343 802	343 802	343 802
74718 Autres participation Etat	293 981	120 260	134 202	80 100
7472 Participation Régions	22 800	6 500	6 500	6 500
7473 Participations Départements	159 629	26 900	26 900	30 200
74741 Participations communes du GFP	0	252 145	252 145	264 500
74748 Autres communes	268 915	0	450	0
7476 sécurité sociale et organismes mutualistes	10 686	0	0	0
74778 autres fonds européens	89 683	0	0	0
747818 Participation Autres organismes	0	3 000	3 000	18 000
7478222 Caisses d'allocations familiales	4 092 140	3 048 859	3 048 859	3 337 790
7478223 Organismes régis par Code mutualité	0	189 815	189 815	30 200
74784 Participation CCAS et CDE	40 800	0	0	0
747888 autres	30 398	605 839	605 839	873 170
7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	2 568	0	0	0
74833 Etat-compensation exonération taxe foncière	1 162 175	1 152 000	1 188 829	1 188 000
748388 Autres	41 210	60 000	60 000	41 200
7484 Dotation de recensement	8 558	8 500	8 500	8 500
7485 Dotation pour les titres sécurisés	71 164	45 500	45 500	46 777
74888 Autres	1 500	0	0	0
Total	16 061 639	15 378 350	15 489 665	16 065 239

Les dotations et participations sont projetées en légère augmentation par rapport aux crédits ouverts en 2024.

S'agissant de la DGF, les orientations sont construites en appliquant à ses principales composantes les variations qu'elles avaient enregistrées entre les deux derniers exercices clos. Compte-tenu des incertitudes à ce stade, les éventuelles variations de dotations résultant de la future loi de finances ne sont à ce stade de la construction budgétaire pas intégrées.

Hors dotations, les participations progresseront en 2025 : Le soutien financier de la CAF est attendu en hausse de 200 K€ s'agissant de la petite enfance, et de 110 K€ s'agissant des accueils de loisirs. Les actions menées dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés ainsi que contre la pollution aux mégots de cigarettes permettront d'obtenir 140 K€ de concours supplémentaires des Eco organismes.

Si conformément aux dispositions contenues dans le PLF, le projet de budget intègre la suppression de la recette de FCTVA de fonctionnement qui était perçue sur l'entretien des bâtiments publics et des voiries, il est à noter qu'à ce stade de la construction budgétaire, l'impact d'un éventuel prélèvement budgétaire sur recettes liés au fond de précaution mentionné dans le PLF n'est pas intégré à l'équilibre prévisionnel de la section de fonctionnement.

b) Les principales dépenses de fonctionnement

En €	BP 2024	Crédits ouverts en 2024	DOB 2025	Écart /BP	Écart /crédits ouverts
011- charges à caractère général	17 278 927	17 673 875	18 157 930	5,1%	2,7%

012 - Charges de personnel	37 940 668	37 940 668	37 663 677	-0,7%	-0,7%
014 - Atténuations de produits	873 000	873 000	818 000	-6,3%	-6,3%
65 – Autres charges de gestion courante	5 616 414	5 685 660	6 015 637	7,1%	5,8%
66 - Charges d'intérêts de la dette	1 149 964	1 149 964	1 357 426	18,0%	18,0%
67 - Charges exceptionnelles	35 700	35 700	32 200	-9,8%	-9,8%
68 - Dotations aux provisions	280 000	280 000	280 000	0,0%	0,0%
Total Dépenses Réelles	63 174 673	63 638 867	64 324 870	1,8%	1,1%

Les charges de fonctionnement connaîtront en 2025 une progression globale relativement modérée, et en tout état de cause inférieure à 2 % de BP à BP. Cette relative stabilité masque toutefois des réalités diverses si l'on considère les différentes masses budgétaires de la section.

✓ Les subventions versées aux associations

En €	CA 2023	BP 2024	Crédits ouverts en 2024	DOB 2025
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 326 354	1 625 694	1 648 902	1 676 712

Le projet de budget 2025 sera l'occasion de réaffirmer l'engagement de la ville aux côtés du tissu associatif local.

Ainsi, malgré les contraintes budgétaires, la ville fait le choix de maintenir l'effort en faveur des associations au travers des concours financiers alloués.

Les quelques progressions prévues se rapportent essentiellement aux partenaires suivants :

- DARC (+15 K€), à l'occasion des 50 ans du festival,
- Comité des Œuvres sociales, en application des mécanismes conventionnels (+ 13 K€)
- OSAT et CPTS (+12K€)

✓ La subvention versée au CCAS

En €	CA 2023	BP 2024	Crédits ouverts en 2024	DOB 2025
Subventions de fonctionnement au CCAS	2 050 375	2 033 325	2 008 325	2 131 260

En dépit d'un contexte financier difficile, le soutien de la ville au profit des publics les plus fragiles sera consolidé en 2025 au travers d'une progression de 100 K€ de la subvention de la ville au budget du CCAS.

✓ Les charges à caractère général

Après deux exercices consécutifs de hausse massive des prix, et bien que l'inflation demeure sensible en matière de services, les prévisions budgétaires pour 2025 traduisent une relative stabilisation de la situation budgétaire.

En effet, si les charges à caractère général connaîtront une hausse anticipée à 879 K€ de BP à BP, soit 5,1 % des crédits ouverts au BP 2024, il convient de préciser que celle-ci découle essentiellement du changement de mode de gestion du stationnement au 1^{er} janvier 2025 : le délégataire en charge de la gestion du stationnement collectera les recettes issues du stationnement de voirie, les reversera en intégralité à la collectivité, qui le rémunérera pour sa prestation. Pour 2025, cette rémunération est inscrite pour 783 K€.

Les charges d'entretien et de maintenance externalisées progresseront de 92 K€. La hausse des dépenses d'entretien consacrées au patrimoine (+ 128 K€) et aux espaces verts (110 K€) sera partiellement compensée par, d'une part, le transfert des charges de maintenance au futur délégataire du stationnement (-125 K€) et, d'autre part, le changement de modèle économique des éditeurs de logiciels, qui tendent à substituer au schéma « achat + maintenance » des offres reposant sur des abonnements (-40 K€).

S'agissant des autres masses inscrites au chapitre, il convient de relever la diminution prévisible des crédits alloués à l'achat d'énergie et d'électricité de 524 K€, soit près de 22 % des crédits ouverts en 2024. Cette diminution permettra d'absorber le renchérissement du coût des combustibles évalué à 190 K€.

A l'instar de celui de l'énergie, le prix des denrées alimentaires a été particulièrement haussier depuis 2022. La tendance à la stabilisation, ainsi que la redéfinition du périmètre de production culinaire assuré par la ville permet de restreindre les ouvertures de crédits à 1 400 K€, en repli de 82 K€ par rapport aux ouvertures 2024.

Ces différentes baisses permettront d'absorber partiellement l'impact de postes en augmentation, comme la hausse de la composante « dépenses de fonctionnement hors personnel » refacturée par l'agglomération à la ville dans le cadre de la mutualisation (+ 420 K€) ainsi que les taxes foncières (+ 33 K€).

✓ Les dépenses de personnel

Pour fonctionner, les services de la Ville de Châteauroux nécessiteront une masse salariale évaluée en 2025 à 22,5 M€, en hausse de 5,3% par rapport à 2024.

En 2024, la masse salariale avait baissé du fait du transfert des agents du Conservatoire à Rayonnement Départemental, de l'Ecole Municipale des Beaux Arts, du Directeur de la Culture et des agents du pôle technique culturel, à compter du 1^{er} janvier 2024.

A compter du 1^{er} octobre 2024, l'intégration directe des agents de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui travaillaient sur le site de la Pingaudière et dans les Centres Socioculturels, vient augmenter la masse salariale mais diminuer les dépenses à des tiers. Le licenciement, selon leur choix, de 6 professionnelles de la CAF va induire le remplacement par un personnel moins onéreux.

Les mouvements au sein des effectifs de la police municipale n'ont pas encore permis d'atteindre l'effectif cible mais cet objectif est visé en 2025.

Les effets sur la masse salariale des modifications présentées ci-dessus sont complétés par des mesures réglementaires et non réglementaires qui s'imposent à notre collectivité.

La masse salariale augmente par l'application des mesures réglementaires qui se sont imposées à la collectivité en 2024 et qui se poursuivent en 2025 :

- Augmentation projetée de 2% du SMIC en 2025,
- Versement d'une indemnité différentielle pour les stagiaires et titulaires en bas de grille indiciaire (et inférieure au nouveau montant du SMIC),
- Augmentation d'un point de la cotisation URSSAF pour les agents titulaires au 1^{er} janvier 2025.

Mais aussi par des choix de la collectivité :

- Augmentation de la participation actuelle versée aux agents justifiant de la souscription à un contrat de prévoyance, avec un passage à 10€ par mois par agent (contre 7€ précédemment), qui produit pleinement son impact en 2025,
- Participation anticipée à la dépense de mutuelle santé des agents, avec un versement mensuel de 15€ (contre 8€ précédemment) qui produit pleinement son impact en 2025.

Les charges de personnel sont composées des éléments obligatoires de paye (traitement indiciaire, NBI, SFT), des éléments facultatifs (régime indemnitaire, autres indemnités, heures complémentaires et supplémentaires), des coûts des contrats aidés (deux agents depuis 2022) et des charges patronales sur l'ensemble de la masse salariale.

Ville de Châteauroux / Budget principal En K€	CA 2023	CA 2024 estimé	DOB 2025
--	---------	----------------	----------

Rémunérations	14 285	12 824	13 523
Régime indemnitaire	1 479	1 526	1 596
NBI, SFT	231	209	231
Autres indemnités	553	555	557
Heures complémentaire et supplémentaires	213	207	221
Contrats aidés	61	61	62
Charges patronales	6 850	6 232	6 351
Total	23 671	21 614	22 541

- ✓ Le remboursement des dépenses mutualisées et l'évolution des modalités de refacturation

	CA 2023	BP 2024	DOB 2025
Frais pour les communes du GFP*	2 988 833	3 323 168	3 756 101
Personnel communes du GFP*	13 849 140	15 088 887	14 749 669
Total	16 837 974	18 412 055	18 505 770

*GFP = groupement à fiscalité propre

Les flux financiers induits par la mutualisation résultent du schéma adopté le 19 mai 2022, ainsi que du travail de révision et de simplification des clés qui a été réalisé en 2022 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Si le niveau global des refacturations est attendu en quasi-stabilité, les refacturations induites par la quote part de masse salariale des agents mutualisés diminuera tandis que les refacturations de charges diverses progresseront.

- ✓ Les atténuations de produits

Le niveau global des atténuations de produits, qui regroupent le prélèvement opéré au titre du FPIC ainsi que les différents dégrèvements de fiscalité mis à charge de la collectivité est attendu en diminution par rapport au budget précédent.

Cette baisse est rendue possible par un réajustement du prélèvement attendu au titre du FPIC sur le montant notifié en 2024 soit 818 K€ prévus en 2025 contre 745 K€ inscrits au BP 2024.

- ✓ Les charges financières

Après une tendance longue à la diminution des charges financières, celles-ci augmenteront pour la deuxième année consécutive et de façon corrélée à l'augmentation de l'encours.

A titre indicatif, celles-ci ont été postulées en intégrant l'ensemble de l'encours connu ainsi que la consolidation, en 2024, d'un emprunt de 10 M€ à taux fixe amortissable sur 20 ans.

Une enveloppe de 1 357 K€ sera inscrite pour couvrir les intérêts, contre 1 161 K€ au BP 2024.

Les potentielles baisses de taux d'intérêts directeurs à venir, si elles se concrétisent, contribueront à limiter la progression de ce poste.

c) Les orientations budgétaires en investissement

Dans la continuité des années précédentes, les orientations budgétaires en investissement traduisent la volonté de mener une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire et des habitants de la Ville de Châteauroux.

Le remboursement de la dette en capital sera en augmentation sur 2025 et est évalué à 4,8 M€ en 2025

contre 4,1 M€ 2024.

L'enveloppe destinée aux dépenses d'équipement traduit un effort d'investissement qui, quoique qu'en repli relatif par rapport au BP 2024, reste très conséquent pour la collectivité.

Le niveau prévisionnel des dépenses d'équipement s'établit à 20,1 M€.

Celles-ci seront financées par un autofinancement prévisionnel net de 7,1 M€, en progression de 1,1M€ par rapport au BP 2024.

Un emprunt d'équilibre de 15,2 M€ sera inscrit.

Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2024 au budget 2025.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2025 sont évaluées à 1,1 M€, le FCTVA à 1,5 M€, en raison de la baisse de 2 points attendue du taux de compensation.

Le projet de budget intègre 689 K€ de produits de cessions, dont 500 K€ tirés de la vente du bâtiment des Tisserands, ainsi que 189 K€ tirés de la vente du foncier lié à l'opération Touraine à Beaulieu.

✓ La programmation des investissements

Le PPI est un outil programmatique. Les montants qu'il prévoit sont un maximum qui sera amené à être réévalué en fonction de la situation financière de la ville et de l'avancement effectif des opérations.

Les montants indiqués pour 2025 correspondent aux montants arbitrés dans le cadre de la construction du projet de budget. Les montants indiqués pour les exercices 2026 et suivant le sont à titre indicatif.

Les dépenses inscrites résultant du plan pluriannuel d'investissement sont annexées au présent rapport.

✓ La pluri annualité

L'AP est un engagement hors bilan pris par l'assemblée délibérante. Il permet de n'inscrire, au titre d'un projet donné, que les montants dont le décaissement est effectivement prévu au titre de l'exercice.

Une fois voté, l'AP constitue la limite des dépenses qui peuvent être engagées au titre du programme donné, et le CP inscrit chaque année au budget constitue la limite des dépenses qui peuvent être mandatées au titre de ce programme.

Le montant total de l'AP est toujours équivalent au cumul des CP.

Les modalités de gestion effectives sont détaillées dans le règlement budgétaire et financier de la Ville approuvé en 2021.

Lors de la gestion 2025, en continuité avec les dispositions contenues dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité et dans la perspective d'une gestion optimale des ressources budgétaires et financières disponibles, il sera proposé de poursuivre la gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les dépenses d'équipement présentant une dimension pluriannuelle marquée.

Le montant global des programmes et l'échéancier des CP qui s'y rapportent sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le détail entre postes au sein de chacune des AP telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous n'est présenté qu'à fin d'information.

Intitulé de l'opération	N°d'AP	Montant AP	Crédits de paiement						
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et au-delà
Réhabilitation secteur centre ville 2022-2025	AP-2022-CENTREVILL	4 945	0	929	4 016	0	0	0	0
<i>dont Aménagement local commercial RDC parking Diderot</i>		420	0	92	328	0	0	0	0
<i>dont habillage façade parking Diderot</i>		3 250	0	119	3 131	0	0	0	0
<i>dont rue de La République</i>		1 259	0	718	541	0	0	0	0
<i>dont place de la République</i>		16	0	0	16	0	0	0	0
<i>dont façade de l'Hôtel de ville</i>		0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de renouvellement urbain 2022-2026	AP-2022-PNRU	39 203	2 282	2 215	5 399	2 901	2 550	5 715	18 141
<i>dont reversement à l'OPAC</i>		1 062	0	0	451	306	144	161	0
<i>dont bâtiments publics</i>		17 754	439	1 226	4 093	908	1 350	3 801	5 936
<i>dont espace public</i>		20 387	1 843	989	855	1 687	1 056	1 753	12 205
Réhabilitation chapelle Saint-Denis 2022-2024	AP-2022-CHAPELLE	8 946	88	3 782	5 076	0	0	0	0

A l'issue de la prise en charge des mouvements, L'AP ouverte pour la réhabilitation de la Chapelle Saint Denis sera proposée à la clôture en cours de gestion 2025.

L'AP consacrée au programme de renouvellement urbain sera réévaluée pour intégrer les masses financières sur la période 2028-2032.

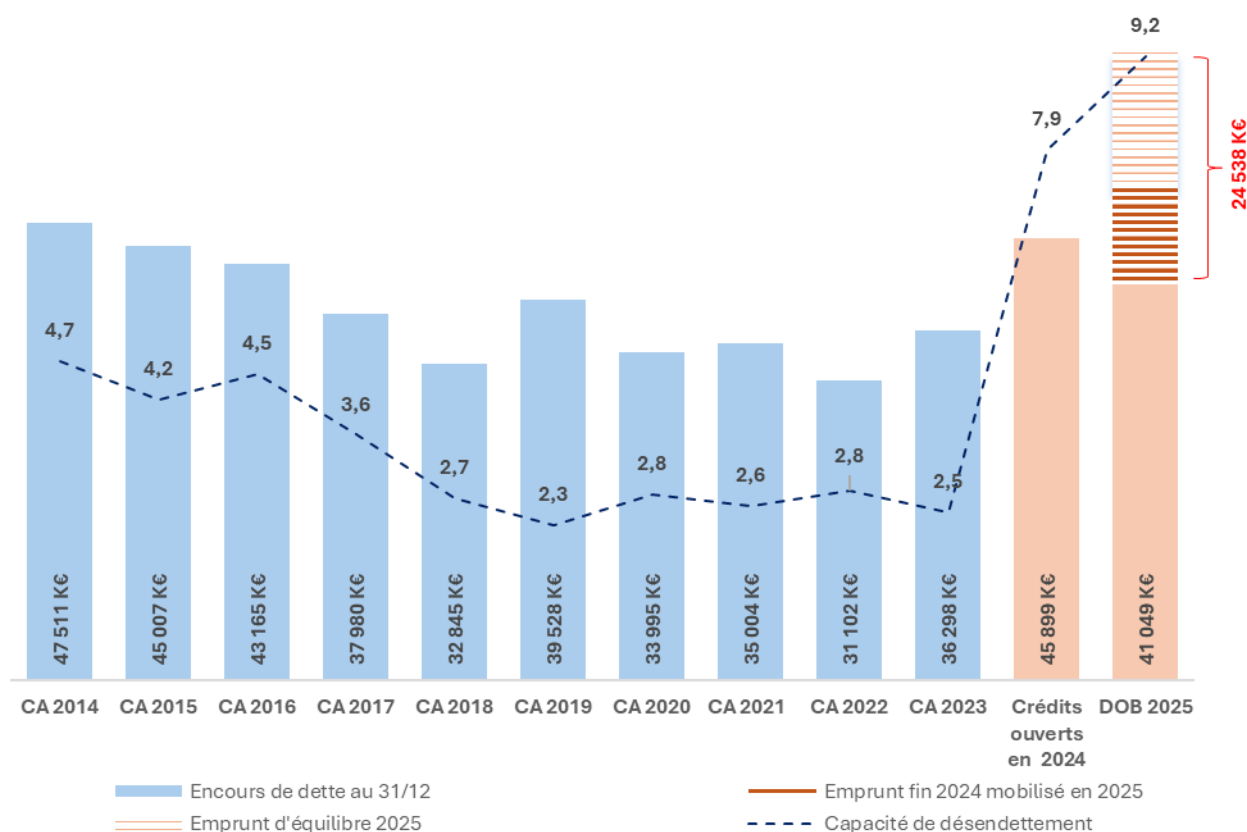
Enfin, il est à noter qu'une étude sur l'opportunité d'inscrire le programme de travaux de réhabilitation des églises en AP pour les volumes prévus au PPI est en cours.

d) Mise en perspective

Sur la période écoulée, la ville a bénéficié d'un désendettement continu qui lui a permis de fournir un effort particulier en matière d'investissement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée. Cette tendance s'inverse à compter de 2023.

Evolution comparée de l'encours de dette et de la capacité de désendettement



En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Crédits ouverts en 2024	DOB 2025
Encours de dette au 31/12	47 511	45 007	43 165	37 980	32 845	39 528	33 995	35 004	31 102	36 298	45 899	65 587
Capacité de désendettement	4,7	4,2	4,5	3,6	2,7	2,3	2,8	2,6	2,8	2,5	7,9	9,2

La valeur du ratio de désendettement est projetée en intégrant la mobilisation de l'emprunt de 10 M€ contractualisé fin 2024 mobilisé au printemps 2025, ainsi que la réalisation complète de l'emprunt d'équilibre de 15 M€ qui sera inscrit au BP 2025.

Pour mémoire, la capacité de désendettement mesure le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser totalement sa dette si elle y affectait la totalité de son autofinancement. Elle est calculée en rapportant l'encours de la dette au 31 décembre sur l'épargne brute de l'exercice considéré.

L'effort particulièrement important fourni en matière de dépenses d'équipement mesuré en 2023 et 2024 impactera naturellement la capacité de désendettement en 2024.

Les données affichées en phase de prévision telles qu'elles figurent constituent toutefois un maximum théorique. En pratique, les équilibres issus de la gestion 2025 permettront, tant au niveau de la formation de l'autofinancement que de l'augmentation de l'encours de dette, de conserver une trajectoire moins dégradée que celle présentée ci-dessus.

IV. Les budgets annexes

La ville porte une politique volontariste d'aménagement de son territoire qui vise à faciliter l'installation de ménages au travers de la création de lotissements communaux. En plus des budgets annexes de lotissement dont les équilibres prévisionnels sont retracés ci-dessous, il convient de rappeler la création, en 2024, de deux budgets annexes à caractère industriel et commercial.

a) Budget annexe Réseau de chaleur urbain

Le projet de budget 2025 s'équilibre à 1 040 K€ en fonctionnement, dont 225 K€ de dépenses réelles et 815 K€ investissement. Les crédits inscrits permettront de financer l'acquisition des équipements de l'OPAC à Beaulieu (réseaux et chaufferies biomasse et Savoie), ainsi que divers travaux de raccordement de bâtiments publics au réseau de chaleur. Ces dépenses seront financées par un droit d'entrée acquitté par le délégataire.

b) Budget annexe Chapelle Saint Denis

Le projet de budget 2025 s'équilibre à 236 K€ en fonctionnement et 202 K€ investissement.

Bien que le marché de construction ne soit pas soldé à ce stade et que les financements attendus pour la réalisation du projet ne soient pas encore totalement perçus, le projet intègre les crédits nécessaires aux amortissements.

Le budget aura vocation à enregistrer la redevance à verser par le délégataire, ainsi qu'une compensation de la collectivité pour les contraintes qu'elle impose pour l'exploitation de l'équipement.

c) Budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1 (Louise Dupin)

Le projet de budget 2025 s'équilibre à 13 K€ en fonctionnement et 13 K€ investissement, en vue de la réalisation de travaux. Ceux-ci seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

d) Budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2 (Louis Studer – Gué des Dames)

Le projet de budget 2025 s'équilibre à 17 K€ en fonctionnement et en investissement. Les crédits prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de lotissement. Ils seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

e) Budget annexe du lotissement communal Chambon (Camille Claudel)

Le projet de budget 2025 s'équilibre à 104 K€ en fonctionnement et 74 K€ en investissement. Les travaux prévus seront financés par une subvention au titre du CRST (30 K€), le solde par avance remboursable du budget principal (44 K€).

f) Budget annexe du lotissement communal Notz Vernusse tranche 1

Le projet de budget 2025 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 50 K€. Les crédits prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de lotissement. Ils seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

g) Budget annexe du lotissement Zulma Carraud

Le projet de budget 2025 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 13 K€. Les crédits prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de

lotissement. Ils seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

h) Budget annexe du lotissement communal Les Fontaines

Le projet de budget n'intègre aucun mouvement. Il sera clôturé en cours de gestion 2025.

i) Budget annexe du lotissement communal Les frères Pichette

Le projet de budget n'intègre aucun mouvement. Il sera clôturé en cours de gestion 2025.

j) Budget annexe du lotissement Saint Jean de Bosco

Le projet de budget n'intègre aucun mouvement. Il sera clôturé en cours de gestion 2025.

Suite à une discussion, le Conseil municipal prend acte.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

A blue ink signature of M. Gil AVÉROUS, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a large, sweeping arch.

Le Secrétaire de séance,
M. Jean-François MEMIN

A blue ink signature of M. Jean-François MEMIN, featuring a stylized 'M' and 'F' intertwined.

Ville de Châteauroux / PPI 2025 - 2029

DGA	Opérations / en K€.	Total 2025-2029	2025	2026	2027	2028	2029
AMT	PNRU- bâtiment public	10 571	800	1 350	3 651	3 126	1 644
ENV	PNRU-Espace public	12 289	1 687	1 056	1 753	3 223	4 570
AMT	PNRU convention de reversement de la Ville à l'OPAC	611	306	144	161	-	-
COHS	Eléments de mobilier	258	108	-	150	-	-
	Total PNRU	23 729	2 901	2 550	5 715	6 349	6 214
ENV	Liaison Comboliaud Ratouis de Limay Chemin de Vernusse -giratoire + voirie sous ligne HT	3 333	60	-	480	1 315	1 478
	Total Limay	3 333	60	-	480	1 315	1 478
AMT	Travaux églises regroupemt	8 200	2 200	1 500	1 500	1 500	1 500
COHS	restructuration restauration scolaire	5 123	1 679	2 694	750	-	-
AMT	Décret tertiaire : rénovations énergétiques globales	4 000	-	1 000	1 000	1 000	1 000
ENV	Place de la république	3 600	-	-	-	3 600	-
ENV	Programme de voirie	3 000	600	600	600	600	600
AMT	Acquisitions immobilières et foncières	2 429	1 215	1 214	-	-	-
AMT	Rembt ville (selon service) véhicules	2 044	444	400	400	400	400
AMT	Reconversion école maternelle Buffon en Crèche et salle de restaurant groupe scolaire Michelet	2 000	2 000	-	-	-	-
AMT	Réhabilitation du foyer des roulants	2 000	-	-	2 000	-	-
FIN	AC investissement	1 870	374	374	374	374	374
FIN	Rembt ville 84,71% informatique	1 526	542	584	400	-	-
ENV	Rue Fontaine St Germain (St Denis+Rochette)	1 430	-	200	1 230	-	-
ENV	Aménagement de la cour de l'aile des Tisserands	1 000	-	500	500	-	-
ENV	Réaménagement des jardins des Cordeliers	980	-	500	-	480	-
ENV	Eclairage public regroupemt	900	180	180	180	180	180
ENV	« Réaménagement du passage Diderot/Racine et de la rue Rabelais+ rue Diderot	875	875	-	-	-	-
ENV	Rue de Strasbourg (dernière section entre Rue Jeanne D'Arc et rue des Etats Unis)	850	120	730	-	-	-
ENV	Petits aménagements de voirie	825	165	165	165	165	165
ENV	création liaison av John Kennedy et rue du gendarme comboliaud	800	-	-	800	-	-
AMT	Travaux sur les "secondaires" pour raccordement de nos bâtiments au RCU	800	400	400	-	-	-
ENV	Trottoir suite THLV	750	150	150	150	150	150
ENV	Rue de la gare	715	-	-	715	-	-
AMT	Padels CTC 36	700	-	700	-	-	-
ENV	Rue du 14 juillet + allée de l'espérance	690	-	690	-	-	-
ENV	Matériel de voirie regroupemt	650	130	130	130	130	130
ENV	Rues du Marché, des Notaires et du Grand Mouton	650	-	-	650	-	-
AMT	Travaux batiments regroupemt	600	200	200	200	-	-
ENV	Végétalisation des cours d'écoles	300	100	100	100	-	-
ENV	Rembt ville (93,18 % et 93,58%) EV	580	290	290	-	-	-
ENV	Rue Paul Louis Courier	580	-	30	550	-	-
Cabinet	Vidéoprotection - matériel + cablage + ecole + achat serveurs	561	156	125	60	135	85
ENV	Rue de la Fuie + Jeux St Christophe	560	100	460	-	-	-

DGA	Opérations / en K€.	Total 2025-2029	2025	2026	2027	2028	2029
ENV	Rue Ledru-Rollin	500	-	-	-	500	-
ENV	Rues Amiral Ribourd et Bouchers	500	-	-	-	-	500
ENV	Déploiement Bornes IRVE	450	-	150	300	-	-
ENV	Rues du Dr Berthon et du progrès	425	-	-	425	-	-
AMT	Fonds Façades et devantures commerciales (Façade THLV)	400	200	200	-	-	-
AMT	Travaux école/crèche/centre aéré regroupemt	400	200	200	-	-	-
AMT	travaux gymnase / sport regroupemt	400	200	200	-	-	-
ENV	Rue petite du palan + parking	400	-	-	-	400	-
AMT	Démolition PAV	400	-	-	400	-	-
ENV	Soutènement terrain rue des Soupirs	390	-	-	390	-	-
	Plan tennis (dépenses à partager entre DGA ENV et DGA AMT)	381	125	-	85	45	126
ENV	Mini Giratoire Allée des Lauriers	365	-	-	365	-	-
AMT	Gaston Petit - réfection éclairage terrain en LED	355	355	-	-	-	-
AMT	Remboursement patrimoine mutuAlisé	355	71	71	71	71	71
AMT	Passage lumineaire Led différents batiments	350	100	100	50	50	50
AMT	HDV réfection totale GTB	340	340	-	-	-	-
ENV	Rue Basse + rue petite basse	340	-	-	-	-	340
ENV	Accompagnement spécifique réseau de chaleur	300	100	100	100		
AMT	Stade Gaston Petit (budget HT)	300	150	150	-	-	-
ENV	Déploiement des PAV	300	150	150	-	-	-
ENV	Rue de la Couture	300	-	-	300	-	-
ENV	Cimetière de Cré : extension des divisions	300	-	250	50	-	-
ENV	Aménagement de sécurité sur allée de tôlière	300	-	300	-	-	-
AMT	Geothermie (St Jean)	275	275	-	-	-	-
AMT	Construction hangar supplémentaire au CTM + vidage BC	275	-	275	-	-	-
ENV	Cimetière regroupemt	250	50	50	50	50	50
ENV	Accessibilité point arrêts de bus sur voirie communale	220	-	55	55	55	55
AMT	Raccordement GS Victor Hugo au réseau de chaleur	220	100	120	-	-	-
FIN	Investissement informatique Logiciels métiers ville	212	80	80	52	-	-
COHS	Envir. conseils de quartier regroupemt	200	100	100	-	-	-
AMT	Plan canicule école (100k€ par an) stores	200	100	100	-	-	-
AMT	Réhabilitation des installations de chauffage P3	200	100	100	-	-	-
ENV	4ème Fleur du label villes et villages fleuris	200	80	80	40	-	-
AMT	Climatisation de bureaux de la Médiathèque	200	200	-	-	-	-
AMT	Madeleine Sologne - Installation du cercle de l'épée	200	-	200	-	-	-
AMT	Acquisition équipement et mobilier	195	65	65	65	-	-
ENV	Rénovation des aires de jeux dans les quartiers	194	97	97	-	-	-
ENV	projet potager municipal	180	30	-	150	-	-
COHS	UPC regroupemt	170	85	85	-	-	-
ENV	Réfection des terrains de football Max Ploquin	170	120	50	-	-	-
ENV	Travaux aire de jeux dans les écoles et les crèches -sols souples	164	82	82	-	-	-
AMT	Médiathèque changement du revêtement de sol du RDC	160	-	160	-	-	-
ENV	Rue Wilson	155	-	-	155	-	-
FIN	ECOLIS - Equipements informatiques et câblage	150	75	75	-	-	-

DGA	Opérations / en K€.	Total 2025-2029	2025	2026	2027	2028	2029
HAB	reprises de concessions cimetière	150	30	30	30	30	30
ENV	Extension et mise en conformité du réseau cyclable	150	30	30	30	30	30
ENV	Autres travaux espaces verts	132	66	66	-	-	-
ENV	Aménagement Espaces verts Square Gaston Papiot - TX VRD et EV	130	130	-	-	-	-
HAB	sport regroupemt	125	25	25	25	25	25
ENV	Cour de la Pingaudière	125	-	125	-	-	-
AMT	Travaux pour création nouveaux lotissements communaux	120	70	50	-	-	-
AMT	Aménagement des locaux rue Albert 1er OSAT	120	120	-	-	-	-
AMT	Véhicule Ville	100	50	50	-	-	-
ENV	Signalisation horizontale et verticale couches de roulement	100	50	50	-	-	-
COHS	investissement DGA 43	100	50	50	-	-	-
ENV	Acquisition de motifs d'illuminations	100	20	20	20	20	20
ENV	réhabilitation de toilettes publiques	100	50	50	-	-	-
AMT	Police	100	-	100	-	-	-
AMT	Audits décret tertiaire	100	50	50	-	-	-
AMT	Sécurisation restaurants scolaires, ALSH, accueils périscolaires	100	50	50	-	-	-
AMT	Fresque	100	25	25	25	25	
AMT	Sécurisation CTM et Petite Garenne	96	96	-	-	-	-
ENV	Travaux sur ouvrages d'art	95	95	-	-	-	-
ENV	Autres travaux terrains de sport + Création clôtures stades	85	55	30	-	-	-
AMT	Batiments culturels regroupemt	80	40	40	-	-	-
AMT	Economie d'énergie	80	25	25	30	-	-
HAB	renouvellement mobilier de la Médiathèque	80	-	80	-	-	-
AMT	Jean Zay maternelle : travaux du patio	80	80	-	-	-	-
COHS	mobilier salles de restaurant	80	40	20	20	-	-
ENV	Propreté urbaine' (Renouvellement de mobilier "corbeilles, distributeurs sacs déjections, ...)	75	50	25	-	-	-
ENV	Gestion des Poteaux et bouches d'incendie	75	15	15	15	15	15
ENV	Barrière à Vélo	75	15	15	15	15	15
COHS	eductaion jeunesse regroupemt	66	-	-	66	-	-
HAB	Equipemt culturel regroupemt	65	13	13	13	13	13
HAB	Police municipale : Equipements de Protection Individuelle - Gilets pare balles, casques, boucliers, etc ...	61	12	10	12	13	14
FIN	ECONOMIE NUMERIQUE	60	30	30	-	-	-
AMT	Interventions sur les structures de PARKINGS PAYANTS	60	-	-	60	-	-
ENV	Campagne de comptage routier	50	10	10	10	10	10
COHS	Mobilier crèche Buffon	44	44	-	-	-	-
ENV	Refonte du Jalonnement sur l'ensemble de la Ville	40	20	20	-	-	-
FIN	Frais insertions marchés	40	20	20	-	-	-
FIN	Matériel INFORMATIQUE	40	20	20	-	-	-
FIN	Enveloppe finances pour les services sans budget investissement	40	10	10	10		10
HAB	Restauration de documents d'archives	39	13			13	13
COHS	Mobilier ALSH La Pingaudière	33	-	33		-	-
ENV	Serres de la Soierie - entretien courant	31	16	15	-	-	-

DGA	Opérations / en K€.	Total 2025-2029	2025	2026	2027	2028	2029
ENV	Clôtures jardins familiaux	30	15	15	-	-	-
AMT	Raccordement crèche des lutins au réseau de chaleur	25	25	-	-	-	-
HAB	Matériel DRU (renouvellement urbain)	18	6	6	6	-	-
Cabinet	Acquisition d'un logiciel d'enregistrement des appels téléphoniques (accueil de la P.M	15	15				
COHS	DAE regroupemt	15	7	2	2	2	2
Cabinet	Demande récurrente	10	5	5	-	-	-
AMT	Participation Ville Chtx 50/50 acquisition données SIG	4	2	2	-	-	-
Cabinet	Matériels informatiques (Pve)	3	3				
Cabinet	Acquisition d'un chien pour le 2ème conducteur canin	2	2	-	-	-	-
AMT	Rénovation Maison des les syndicats	0	-	-	-	-	-
AMT	Rénovation local Myhtic Burger	0	-	-	-	-	-
AMT	Renovation local New Yorker	0	-	-	-	-	-
AMT	Démolition logements de fonction Victor Hugo	0	-	-	-	-	-
	Total	95 035	20 126	21 343	22 141	17 760	13 665